

Le MRP vous parle!

Nouvelle Série N° 72
Janvier-février-mars 1997
ISSN 0753-8707
Prix du N° / 12 F

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. - 133 BIS, RUE DE L'UNIVERSITÉ 75007 PARIS - Téléphone 01 47 05 84 51



Maurice Schumann et Pierre Pflimlin, anciens présidents du M.R.P., ont participé au Colloque sur l'histoire du Mouvement, le 10 décembre 1996, Salle Clémenceau au Sénat. (p. 11 à 16)



Décès d'Alain Poher, qui fut président du Parlement européen, du Sénat, de la République, par intérim, deux fois, en 1969 et en 1974... (p. 5 à 9)



... L'homme tranquille d'un long combat efficace pour l'union européenne, l'équilibre des pouvoirs dans l'Etat, l'indépendance et la sérénité dans l'exercice du pouvoir.

Fin 1946 - début 1947... (p. 20)

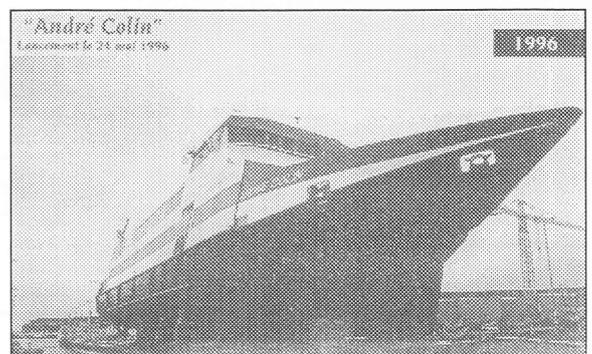
Avril 1946, il y a 51 ans : en restant au Gouvernement, le M.R.P. retient la S.F.I.O. sur la pente de l'aventure d'une « démocratie populaire ». Les Français vont l'en remercier en faisant de lui le premier parti de France. (p. 21 à 24)

Sur le terrain et au service du peuple : de nouveaux témoignages d'anciens militants du M.R.P. (p. 16 à 19)

Pour ses 90 ans, Pierre Pflimlin rassemble une foule à Strasbourg... (p. 4)



L'« André Colin », un nouveau bateau qui navigue en mer d'Iroise depuis un an (p. 10)



A QUI SE FIER ?

Nous sommes en 1936 lors de la campagne des législatives dans le Haut-Rhin.

Un député sortant, tendance droite, tient une réunion publique et rend compte de son mandat...

Après son exposé, un contradicteur intervient pour désapprouver son vote sur un texte de loi plutôt social. Le député nie ce vote. Le contradicteur brandit alors le J.O. (compte rendu des débats de la Chambre des députés) et lit le détail du scrutin concernant le vote de l'intéressé.

Ce dernier reprend la parole et assène cette phrase... assassine :

- Monsieur, si vous croyez tout ce qui est écrit dans les journaux de Paris, où va-t-on !

La discussion s'arrête là.

Fernand Chaussebourg

ACTUALITÉS

DISTINCTIONS

Promotions du 1^{er} janvier 1997 dans l'Ordre de la Légion d'honneur :

Ont été promus officiers :

- Bernard Guyomard, ancien sénateur, ancien conseiller régional d'Ile de France, ancien adjoint au maire de Paris.
- Louis Jaillon, ancien député du Jura, maire honoraire de Saint-Claude.
- Paul Pernin, ancien député de Paris, ancien maire du 12^e arrondissement.
- Emile Virel, maire-adjoint de la Chapelle-en-Serval (Oise), ancien sénateur (voir article ci-après).

ÉMILE VIREL : «...SANS IGNORER SES RACINES»

Dans notre numéro précédent, page 2, nous informions nos lecteurs que notre ami Emile Virel, premier adjoint au maire de La Chapelle-en-Serval, dans l'Oise, avait reçu le 16 novembre 1996 la croix de chevalier du Mérite des mains d'Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports.

Voici de larges extraits de son remerciement.

Je vous remercie d'être venus, si nombreux, et parfois de si loin, pour m'apporter, par votre présence, le témoignage de votre amitié. Il faudrait citer Péguy : «Trop de souvenirs qui sont comme du bois mort». Mais, par votre présence, vous évoquez mes diverses activités : le Centre Baudimont d'Arras où j'ai été professeur, les 18 années de mandat municipal dans le Pas-de-Calais, les deux années au Sénat et, après le Groupe Maison Familiale (15 années !), le Groupe Monceau..., avec quelque présence dans deux cabinets ministériels, avant cette nouvelle insertion civique dans la municipalité de La Chapelle-en-Serval, dont je tiens d'abord à remercier le maire, Jean-Pierre Tellier, ses adjoints Daniel Franck et Jean Evrard, ainsi que tous les élus municipaux et le personnel communal qui m'apportent soutien et encouragements qui ne sont pas tout à fait inutiles dans la conjoncture actuelle.

Je remercie Anne-Marie Idrac de m'avoir «mariné» dans cette cérémonie. Je ne peux manquer d'évoquer le souvenir de son père qui m'avait fait l'honneur de son amitié, André Colin. Président de l'A.C.J.F. (Action Catholique de la Jeunesse Française), résistant de la première heure, André Colin, député, ministre, sénateur, fut, jusqu'au terme de sa vie, un exemple et une mémoire, exerçant les fonctions de président du Conseil régional de Bretagne et de président de la prestigieuse Commission des Affaires étrangères du Sénat.

Ayant acquis la conviction que votre héritage spirituel était bien celui du personnalisme communautaire, il me reste à vous remercier

d'être venue, aujourd'hui, honorer La Chapelle-en-Serval et vous assurer, qu'avec votre soutien bienveillant, nous continuerons à ouvrir - dans tous les sens du terme - les voies de l'an 2.000.



Avec Madame Idrac, nous avons salué la démocratie. C'est une idée de 2.000 ans qui, aujourd'hui, a encore toute son actualité. Nous pensons que «ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas», dès l'instant qu'ils ont ensemble la même religion de l'homme, peuvent, à tous les niveaux, s'unir pour bâtir un monde plus juste. Exister politiquement, c'est avoir la passion de la justice et la passion de la liberté et croire que cette action, bien loin des tristes palinodies d'hommes qui l'ont dévoyée, donne un sens à une vie d'homme : achever le Monde.

Mais une telle démocratie et une telle action sont une morale et je suis sûr que c'est d'abord cela, Madame Idrac, qui vous a entraînée sur le terrain de l'action concrète, sans ignorer vos racines familiales et spirituelles. C'est Lacordaire qui affirmait «qu'entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit».

Voilà le sens de cette action pour laquelle nous pouvons continuer à tous niveaux, à être présents, tous ensemble, dans nos diversités et nos complémentarités afin de pouvoir affirmer, nous aussi : «heureux ceux qui sont morts pour les cités charnelles».

C'est dans Saint Paul. Et depuis 2.000 ans.

**Vos témoignages et nos recherches historiques sur le M.R.P. dureront aussi longtemps que durera ce bulletin...
et ce bulletin durera aussi longtemps qu'il sera financé par vous, adhérents et abonnés.
Pensez-y en le lisant !**

UN RÉCONFORT

Ils sont venus nombreux nos fidèles militants de l'Amicale, de Paris et de province, pour participer le 10 décembre 1996 au colloque de l'Amicale du M.R.P. Le 25 novembre 1994, nous avons célébré ensemble le 50^{ème} anniversaire de la création du mouvement. Cela les avait sans doute mis en appétit. Ce n'était qu'une petite entrée en matière. Il en fallait plus pour répondre à leur attente.

Le colloque organisé au Sénat par l'Amicale du M.R.P. et France-Forum - dont les actes seront publiés dans un numéro spécial de la revue - a-t-il répondu à cette attente ? Il ne l'a sans doute pas complètement satisfaite car nous n'avons fait qu'entrouvrir le grand livre de l'histoire du M.R.P.

Je crois cependant pouvoir dire, très objectivement, que ce colloque a été du plus haut intérêt.

D'abord par sa formule : le dialogue entre des historiens et politologues et des acteurs ou des témoins de cette histoire a rendu les travaux très vivants.

Ensuite par la qualité des rapports et des débats. Nous gardons tous le souvenir des interventions de Maurice Schumann et de Pierre Pflimlin, d'André Diligent, de Jacques Augarde, et de beaucoup d'autres. Les deux discours de Pierre Pflimlin ont été en particulier de grands moments.

Le colloque nous a éclairés et réconfortés.

Eclairés parce que, même pour ceux d'entre nous qui ont la mémoire longue, nous avons tous appris quelque chose sur des aspects importants de l'action et de la vie du M.R.P. que nous pensions bien connaître.

Et aussi réconfortés parce que ce bilan incomplet met en lumière l'œuvre considérable du M.R.P., parce que surtout nous en avons retiré la conviction que le message du M.R.P. était, en bien des domaines, d'une grande actualité, que son histoire qui vient de loin peut, sous des formes nouvelles, aller plus loin encore dans l'avenir.

Je remercie Jacques Parini du compte-rendu, bref mais fidèle et intelligent qu'il a donné du colloque dans le présent numéro de notre bulletin et je déclare ouvert un concours pour toute information inédite susceptible d'enrichir notre grand livre et de retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du M.R.P. Ils sont de plus en plus nombreux.

A bientôt, chers amis.

Jacques Mallet



LE JOUR DE SON 90^e ANNIVERSAIRE PIERRE PFLIMLIN DÉFEND LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE au Palais de l'Europe plein à craquer

Le 5 février 1997, à Strasbourg au Palais de l'Europe, plein à craquer, Pierre Pflimlin - qui fêtait son 90^e anniversaire - a prononcé un discours sur «l'Europe en devenir».

Cette manifestation était organisée, à l'initiative de la Fondation Robert Schuman, par le Conseil de l'Europe.

Elle réunissait de nombreuses personnalités européennes, parmi lesquelles M. Schauble, président du Groupe C.D.U. au Bundestag, et dont on prévoit qu'il pourrait succéder au Chancelier Kohl, M. Martens, président du Parti Populaire Européen et de son Groupe au Parlement de Strasbourg, et, parmi les personnalités françaises : MM. François Bayrou, Bernard Bosson, Jean-Marie Daillet, Bernard Stasi et Jacques Mallet, qui y représentait l'Amicale du M.R.P.

Tous nos vœux amicaux à Pierre Pflimlin, toujours aussi alerte et actif comme les participants au Colloque M.R.P. du 10 décembre 1996 ont pu le constater avec joie !

Nous publierons le texte du discours de Pierre Pflimlin dans notre prochain numéro.

«MARC SANGNIER»

témoignages recueillis

par **Jean-Claude Delbreil**, professeur à l'université de Metz

Jean-Claude Delbreil, professeur à l'université de Metz et membre du conseil scientifique de l'Institut Marc Sangnier, a rencontré quinze personnalités qui lui ont livré leurs témoignages sur l'action de Marc Sangnier depuis les beaux temps du Sillon jusqu'aux premières années du M.R.P., et qui a si profondément marqué l'histoire religieuse, sociale et internationale de la première moitié du XX^e siècle.

Prix spécial de lancement jusqu'à fin mars 1997 : 160 FF.

Prix public le 1^{er} avril 1997 : 198 FF., frais de port, 20 FF.

Beauchesne éditeur, 72 rue des Saint-Pères - 75007 Paris

tél. : 01.45.48.80.28 - fax : 01.42.22.59.79

DISPARITIONS

• **Jean Balestreri, ancien député et l'un des fondateurs du M.R.P. dans le Haut-Rhin.**

Notre ami Jean Balestreri est décédé le 13 décembre 1996 à Mulhouse, à l'âge de 81 ans.

En décembre 1944, avec quelques militants chrétiens et en liaison avec le Préfet de la Libération, Jacques Fonlupt-Esparaber, il avait exprimé le vœu de voir renaître un grand parti chrétien en Alsace. Puis, en janvier 1945, il a rencontré à Paris André Colin et Robert Bichet pour mettre au point l'adhésion au M.R.P.

A Mulhouse, Jean Balestreri est entré au Conseil Municipal en 1953, puis, de 1956 à 1958, il a été député du Haut-Rhin.

Par la suite, c'est dans le monde mutualiste qu'il s'est illustré.

Président de la CCM Sainte-Marie de Mulhouse en 1967, il a également été administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté ainsi que vice-président du District de Mulhouse de cette Fédération.

Parallèlement très actif au plan social, il a en particulier engagé la création de plusieurs résidences pour personnes âgées et a exercé à ce titre les fonctions de Président de l'Association "Maison Sainte-Marie" de 1973 à 1995.

Avec lui, notre famille politique vient de perdre un ami fidèle qui aura marqué la vie de notre département par son humanisme et son engagement chrétien.

Il nous laisse à tous le souvenir d'un homme courtois, rigoureux dans sa démarche et toujours disponible.

Gérard Tribble

• **Docteur Etienne Royer de Véricourt**, ancien président du Conseil de Paris, décédé le 25 janvier 1997 dans sa 92^e année.

• **Germaine Etié**, à Mabarthe-sur-Lèze (Haute-Garonne).

• **M. Rousse-Lacordaire**, à Boulogne-Billancourt.

HOMMAGE À ALAIN POHER

Alain Poher est mort le 9 décembre 1996 à l'âge de 87 ans.

Des nombreux hommages qui lui ont été rendus dans les jours suivants, nous avons retenu pour les publier ci-après :

- l'article d'Anne Chaussebourg et Gilles Paris dans «Le Monde» daté du 10 décembre 1996 ;
- les discours prononcés le 10 décembre au Sénat par M. René Monory, président du Sénat, et par M. Alain Juppé, Premier Ministre.

«LE MONDE» : «LE PÈRE TRANQUILLE DE LA POLITIQUE»

Aux côtés des politiques par ambition, des politiques par destin et des politiques par devoir, Alain Poher a toujours semblé déplacé.

Avec ses allures de père tranquille, il a longtemps été réduit à un souvenir bonhomme de la France de l'après-guerre. Un raccourci aussi commode que trompeur. Naturellement oublieuse de la carrière discrète d'Alain Poher avant son élection à la présidence du Sénat, l'Histoire s'est tout de même gardée de négliger le rôle actif qu'il a endossé à partir de 1968.

Arrière-petit-fils d'un barde mendiant, petit-fils d'un secrétaire du duc de Chambord, Alain Poher naît le 17 avril 1909, à Ablon-sur-Seine, paisible commune de la région parisienne, où il demeurera tout au long de sa vie.

Il grandit au sein d'une famille de Bretons cossus. Son père est avant tout républicain, laïc. Sa mère est catholique pratiquante. Son influence sera la plus déterminante dans l'évolution politique de l'étudiant sensible au personnalisme d'Emmanuel Mounier, qui sort diplômé de l'Ecole des Mines. Inapte, à cause de problèmes pulmonaires, au travail «au fond», Alain Poher rejoint l'Ecole libre des sciences politiques et intègre, en 1938, le ministère des finances en qualité de modeste rédacteur de troisième classe.

Après la débâcle, en 1940, Alain Poher reste à son ministère où il travaille pendant toute l'Occupation, en liaison avec le réseau clandestin Libération-Nord. Devenu, après la victoire, chef des services sociaux du ministère, il rejoint Robert Schuman, alors ministre des finances, dont il devient le directeur de cabinet. Sur le conseil de ce dernier, Alain Poher, déjà élu maire d'Ablon-sur-Seine en 1945, se présente, avec succès, sous les couleurs du Mouvement républicain populaire (MRP), au Conseil de la République en décembre 1946, dans le département de Seine-et-Oise. Rapporteur général du budget, il devient, en 1948, aux côtés de François Mitterrand, un éphémère secrétaire d'Etat au budget du gouvernement de Robert Schuman, président du conseil, puis du radical Henri Queuille. Battu lors du renouvellement partiel du Conseil de la République en septembre 1948, Alain Poher est alors nommé commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, où il succède à Michel Debré.

Sa carrière prend alors un tour nettement européen, que confortent les contacts maintenus avec Robert Schuman. Délégué de la France à l'Autorité internationale de la Ruhr, de 1950 à 1952, il préside à partir de 1954, et pour deux ans, la Commission des transports de l'assemblée commune du pool charbon-acier. Il deviendra ensuite, de 1955 à 1957, président de la commission du marché commun.

Ayant retrouvé, en 1952, son siège de sénateur, Alain Poher reprend pied dans la vie politique française. Président du groupe MRP du Conseil de la République redevenu Sénat, il accède une dernière fois à des responsabilités ministérielles en devenant secrétaire d'Etat aux forces armées maritimes dans le gouvernement du radical-socialiste Félix Gaillard. Il est alors aux premières loges pour assister à l'agonie de la IV^e République.

Au début de la Ve République gaullienne, le MRP ne marchande pas son soutien au général puis s'en éloignera progressivement à partir de 1962, agacé par le peu de cas que le général fait de l'Europe. A la même époque, le parcours d'Alain Poher, réélu sénateur en 1958, épouse celui du mouvement centriste, dont il demeure un militant actif. Cet investis-

sement se concrétise en 1966 avec son élection à la présidence du Parlement européen. Sa carrière de notable européen semble définitivement assise. En 1968, un coup de théâtre le ramène en France.

La succession à la présidence du Sénat, abandonnée par Gaston Monnerville, traîne en longueur. Après deux tours de scrutin, Alain Poher, qui se prépare à regagner dans la nuit son Parlement de Strasbourg, est sollicité par ses amis centristes et socialistes. Il se laisse fléchir et l'emporte.

En 1968, la tâche d'Alain Poher n'est pas une sinécure. Le Sénat est tenu en quarantaine par de Gaulle, qui n'a pas digéré le terme de «forfaiture» employé par Gaston Monnerville pour qualifier, en 1962, la procédure utilisée pour imposer à un Parlement hostile l'élection du président de la République au suffrage universel.

En dépit de multiples démarches, Alain Poher ne parvient pas plus à convaincre de Gaulle de ne pas présenter, en 1969, son projet de référendum réduisant considérablement les pouvoirs du Sénat. Usé par plus de dix années de pouvoir, vieilli, Charles de Gaulle perd son dernier combat. Le 27 avril, il quitte l'Elysée. En début d'après-midi, le 28 avril, Alain Poher en franchit le portail pour assurer l'intérim du fondateur de la Ve République. Président du Sénat sans l'avoir voulu, président de la République sans l'avoir imaginé, il se transforme en candidat à la présidentielle.

Soutenu par la droite non gaulliste, il se présente comme un «animateur» des débats. La campagne lui est fatale : il se retrouve bien au deuxième tour de l'élection, face à Georges Pompidou, mais ce dernier l'emporte très largement, avec plus de 58 % des suffrages. Le président intérimaire, battu, s'en retourne au petit Luxembourg.

L'apaisement et la normalisation entre la majorité pompidolienne et le Sénat sont d'autant plus faciles que le nouveau président de la République affiche des sympathies européennes. Bien que critique sur le recours à la procédure référendaire, Alain Poher appelle à voter «oui» à l'élargissement de la Communauté en 1972 souhaité par Georges Pompidou et se garde surtout d'endosser le costume de chef de file de l'opposition. A ceux qui le pressent ou le soupçonnent de vouloir monayer les 7 943 118 électeurs qui ont voté pour lui, il réplique : «Le pohérisme n'existe pas.»

En revanche, la magistrature morale qui s'attache à la présidence du Sénat, elle, existe. En juillet 1971, estimant, comme la majorité de ses collègues, que le projet de loi sur la liberté d'association que proposent Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, et René Pleven, garde des sceaux, rétablit le régime de l'autorisation préalable, Alain Poher saisit de ce texte le Conseil constitutionnel, qui lui donne raison.

La haute juridiction va de nouveau lui donner l'occasion de manifester son indépendance en février 1974. Il y nomme son prédécesseur, Gaston Monnerville, honni des gaullistes. Pourtant deux mois plus tard, à la mort de Georges Pompidou, il reprend le chemin de l'Elysée, dénué cette fois-ci de toute ambition, et il y trouve, contrairement à 1969, des dossiers en place. Les relations avec le secrétaire général de l'Elysée, Edouard Balladur, et avec le premier ministre de l'époque, Pierre Messmer, sont presque cordiales.

Ni candidat ni même partisan - il ne s'engage pour personne -, Alain Poher se veut «discret mais non résigné», et «prêt à prendre les décisions nécessaires». Ce qu'il fait en se montrant plus libéral dans la révision de



Alain Poher
est décoré de la Légion d'honneur
par Robert Schuman

1945

Chef de cabinet
de Robert Schuman,
ministre des Finances

1946



Président
du Parlement
Européen
(photo prise en mars 1966)

Mai 1969

Président de la République par intérim, Alain Poher est aussi candidat à la succession du Général de Gaulle.

Une image de sa campagne présidentielle : le matin, quand il quitte sa maison d'Ablon, il est salué par un groupe folklorique.

Alain Poher a assuré deux fois l'intérim de la présidence de la République : du 28 avril au 16 juin 1969, après la démission du Général de Gaulle (50 jours) ; du 2 avril au 27 mai 1974, après le décès de Georges Pompidou (56 jours).



Mai 1969

A la sortie d'une réunion du Conseil des ministres à l'Élysée...
Derrière lui, le Premier Ministre, Couve de Murville

(Archives personnelles de Monique Badénès)

8 mai 1969

A l'Arc de Triomphe, Alain Poher, président de la République par intérim, salue les anciens combattants



M. RENÉ MONORY PRÉSIDENT DU SÉNAT :
«SA MÉTHODE LUI PERMET DE FAIRE
PREUVE D'AUDACE
ET DE GAGNER CERTAINS COMBATS
IMPORTANTES POUR NOTRE PAYS»

certaines accords de coopération avec les Etats africains, en forçant l'inertie - à moins que ce ne soit carrément l'hostilité - des bureaux du Quai d'Orsay. Il dépose également au Conseil de l'Europe les instruments de ratification de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, un document signé le 4 novembre 1950 par Robert Schuman.

Alain Poher prend également l'initiative de demander l'institution d'un statut spécial pour les travailleurs migrants en Europe. Il obtient enfin, à la veille de l'élection présidentielle, un contrôle plus efficace des votes outre-mer pour éviter les irrégularités dont avaient été entachés les précédents scrutins. Valéry Giscard d'Estaing élu, le président intérimaire prend encore soin, avant de quitter l'Elysée, de recevoir François Mitterrand, le représentant de 49 % des Français, pour discuter avec lui d'un nécessaire statut de l'opposition.

Contrairement aux années Pompidou, le septennat de M. Giscard d'Estaing ne donne guère à Alain Poher d'opportunités politiques pour se rappeler au bon souvenir de la République. En juin 1974, il est élu - avec les communistes pour seuls opposants - président de l'Association des maires de France, confortant ainsi son image de chef de file des élus locaux. En octobre, c'est sa troisième réélection - avec l'appui des radicaux de gauche - à la présidence du Sénat. Il la «fête» à l'hôpital, victime d'une double fracture de la cheville alors qu'il redescend du perchoir.

Plus président que jamais, il veille à ce que le centenaire du Sénat, en juin 1975, soit célébré avec faste. A la critique de conservatisme, il rétorque par des assurances de modération. «*Le Sénat veut demeurer un rempart contre l'aventure (...) sans pour autant apparaître comme un obstacle à l'évolution nécessaire*», déclare-t-il après sa quatrième réélection à la présidence le 3 octobre 1977. L'alternance de 1981 va pourtant obliger le Sénat à redéfinir son action. Face à la gauche, que doit choisir cette maison vouée à la droite par le mode d'élection de ses membres : l'opposition radicale à la gauche, ou un comportement plus républicain ? Alain Poher, par tempérament mais aussi par conviction centriste, opte résolument pour la seconde solution, malgré de nombreux affrontements avec Gaston Defferre pendant l'examen des lois sur la décentralisation.

Le président du Sénat recommande inlassablement à sa majorité RPR-UDF le dialogue avec le pouvoir de gauche. Le renforcement du groupe RPR, sous l'impulsion de Charles Pasqua, les égards que ne manque jamais de lui prodiguer Jacques Chirac, les rivalités internes à l'UDF qui, au Palais du Luxembourg, ne parvient pas à se rassembler dans un groupe unique, vont néanmoins conduire progressivement le Sénat, et par là même Alain Poher, à une opposition plus raide.

De crispations en querelles, les affaires s'enveniment. Un projet de loi sur la presse, dont Robert Hersant s'estime la victime, donne l'occasion des premières passes d'armes. Le point de non-retour est atteint avec la querelle scolaire de juin et juillet 1984.

Le Sénat oppose tout d'abord un projet de référendum au projet de loi Savary sur l'enseignement privé, puis enterre le projet de révision constitutionnelle proposé par François Mitterrand après le retrait du texte Savary. Jusqu'à l'alternance de 1986, la chambre de réflexion se transforme en camp retranché.

Après 1988, la querelle va se déplacer au cœur du palais du Luxembourg, au sein de la majorité. Malgré ses quatre-vingts ans, Alain Poher s'accroche à sa fonction. En dépit des conseils de ses amis centristes, qui le poussent à se retirer, il se présente une nouvelle fois à sa propre succession en 1989. Soutenu à bout de bras par Charles Pasqua, président du groupe RPR, qui ne tient pas à voir un «*un jeune*» sénateur s'installer à cette place particulièrement convoitée, le président octogénaire est péniblement réélu, au troisième tour.

Diminué et de plus en plus chapitré par un entourage aussi actif qu'opportuniste - son successeur, René Monory, s'efforcera de rompre avec certaines pratiques en vigueur -, Alain Poher abandonne, en 1992, le «plateau» de la présidence. Dans l'hémicycle, il rejoint modestement son fauteuil de sénateur, où il retrouve la discrétion qui l'avait momentanément fui. L'âge et la maladie devaient ensuite l'éloigner de ce Sénat qu'il avait incarné, presque malgré lui, pendant deux décennies.

Anne Chaussebourg
et Gilles Paris

M. René Monory : Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, le Sénat souhaitera certainement rendre au Président Alain Poher l'hommage qu'il mérite, en présence d'une délégation du Bureau de l'Assemblée nationale, que je tiens à saluer.

Il a, en effet, présidé nos travaux pendant vingt-quatre années ; il a siégé parmi nous pendant quarante-cinq ans, il a été le premier président français du Parlement européen, il a, à deux reprises, assumé les fonctions difficiles de Président de la République par intérim.

C'est donc avec une vive émotion et une profonde tristesse que la Haute Assemblée s'incline devant l'un des plus illustres de ses membres, qui, hier, nous a quittés, à quatre-vingt sept ans, à la suite d'une longue maladie.

Il y a des hommes qui tirent leur grandeur de leur bonté. Il était de ceux-là, simple et modeste. Mais il fut un grand patriote, un Européen engagé, un président du Sénat exemplaire, un vrai serviteur de la République à l'immense expérience.

Résistant dès 1941 après avoir été grièvement blessé au front et échappé à l'enfer de Dunkerque, il se montre particulièrement actif au ministère des Finances pour le réseau «Libération-Nord». Il en préside le Comité de Libération, faisant preuve déjà de sa foi profonde et pesant de tout son poids pour prêcher et obtenir le pardon et la réconciliation.

Ces convictions religieuses, transmises par une mère catholique et bretonne, il les retrouve dans la personne de Robert Schuman. Le vrai père de l'Europe, le Lorrain meurtri dans sa chair et sa terre qui saura s'élever au-dessus des factions et des haines pour transcender l'histoire et fonder la paix, l'appelle auprès de lui, à son cabinet. Dès lors, il ne cesse d'accumuler les fonctions politiques les plus éminentes.

Membre du Conseil de la République en 1946, désigné immédiatement rapporteur général de la commission des Finances, puis secrétaire d'Etat aux Finances et au Budget, il est battu en 1948 et nommé commissaire général aux Affaires allemandes et autrichiennes. Il représente la France à l'Autorité internationale de la Ruhr.

C'est là, au cœur de l'Allemagne ruinée, qu'il trouve confirmation de ses engagements européens qui seront le combat de toute sa vie.

Réélu sénateur en 1952, il siège dans notre Assemblée sans interruption jusqu'à l'année dernière.

Président de groupe, membre de l'Assemblée parlementaire européenne qu'il préside pendant trois ans, il est élu président du Sénat, qu'il dirige jusqu'en 1992.

Il a beaucoup apporté à notre Haute Assemblée.

Œuvrant sans relâche pour l'équilibre des institutions, pour le dialogue normal et essentiel que les pouvoirs publics constitutionnels se doivent d'entretenir pour la promotion de l'intérêt général, il fera preuve, dans l'exercice de ses fonctions, d'un sens de l'Etat hors du commun et d'une modération qui l'honore.

Appelé à assurer l'intérim de la présidence de la République après le départ mouvementé du général de Gaulle, il est candidat à l'élection présidentielle contre Georges Pompidou, qui l'emporte le 15 juin 1969. Il saura nouer avec le nouveau président de la République des relations normales, courtoises et efficaces.

Sous son influence, le Sénat retrouve toute sa place de seconde Chambre au sein des institutions, comme l'avaient souhaité les rédacteurs de la Constitution du 4 octobre 1958.

Aujourd'hui encore, son apport et sa pratique d'homme public d'expérience et de modération profitent à notre institution qui peut mesurer combien il voyait juste. Avant les autres, et quels qu'aient été les circonstances historiques et les combats politiques, il privilégiait le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, le dialogue à la confrontation directe, l'influence aux éclats.

Cette méthode lui permit de faire preuve d'audace et de gagner certains combats importants pour notre pays. En 1971, s'opposant au ministre de l'Intérieur, il fait constitutionnaliser la liberté d'association. Il développe les commissions d'enquête et de contrôle qui fonderont une jurisprudence utile au Parlement en matière de télévision, d'écoutes téléphoniques et plus généralement de droit parlementaire. Il réforme notre Assemblée de l'intérieur, lui donnant les moyens de mieux concourir au travail du Parlement.

Appelé à exercer un deuxième intérim de la présidence de la République, il prend des décisions importantes qui surprennent. Il dépose ainsi les instruments de ratification de la Convention européenne des droits de l'homme, signée en 1950 par Robert Schuman. Il prend des dispositions énergiques pour assurer la régularité du scrutin présidentiel outre-mer, il réclame l'institution d'un statut pour les travailleurs migrants européens et il intervient très librement dans la politique africaine. Désormais, l'intérim est une réalité acceptée qui concourt à la continuité des institutions.

Elu président de l'Association des maires de France en 1974, il incarne les élus locaux et nos collectivités locales avec un réel bonheur. Sa bonhomie, son expérience politique et sa générosité naturelle en font le premier des élus.

Alors que se tourne une page longue et riche de notre histoire politique, il nous faut voir, mes chers collègues, en Alain Poher un homme de bon sens, pragmatique et généreux, avisé et compétent qui a formidablement incarné notre Haute Assemblée. C'était un grand serviteur de la République dont l'engagement politique au sein de la famille centriste et démocrate-chrétienne, qui ne s'est jamais démenti, s'est trouvé naturellement en harmonie avec une conception de l'Etat et de la politique qui rassurait.

J'adresse à sa famille l'expression de nos condoléances. Nous aurons toujours, pour Alain Poher, beaucoup de reconnaissance. Qu'elle sache que nous garderons dans nos cœurs l'image fidèle d'un homme de bien et le souvenir de l'amitié qu'il portait à nombre d'entre nous. Que ses amis politiques soient assurés de notre solidarité dans la peine.

M. ALAIN JUPPÉ PREMIER MINISTRE : «LA FRANCE VIENT DE PERDRE UN HOMME D'ÉTAT»

M. Alain Juppé. - Alain Poher nous a quittés hier matin ; votre Assemblée est en deuil ; je voudrais vous témoigner mon émotion, celle du Gouvernement, et rendre à mon tour hommage à Alain Poher, ancien président de votre Haute Assemblée. Alain Poher a marqué de son empreinte le Sénat au cours de ses vingt-quatre années de présidence ininterrompue. La haute idée qu'il se faisait de ses fonctions, sa conception exigeante de la démocratie le conduisaient à diriger vos travaux avec la plus grande impartialité, soucieux qu'il était du respect des droits de la minorité.

Il s'attacha avec rigueur, mais aussi avec passion, à la revalorisation du Sénat, convaincu que la constitution d'un pôle de sagesse et de stabilité au sein des institutions était nécessaire, à côté d'une Assemblée qui pouvait lui sembler parfois impétueuse : «un rempart contre l'aventure» disait-il «sans pour autant apparaître comme un obstacle à l'évolution nécessaire». Non pas qu'il considérât l'Assemblée nationale comme une institution imprévisible, mais tout simplement parce qu'il était viscéralement attaché à l'équilibre des pouvoirs, et notamment au bicamérisme. Cet esprit indépendant, qui conciliait volontiers tradition et modernité, ne transigeait jamais sur l'essentiel. A de nombreuses reprises, il fut à l'origine de saisines du Conseil constitutionnel, dont les décisions figurent parmi les plus novatrices de notre jurisprudence.

Profondément républicain, Alain Poher eut à deux reprises la charge difficile d'assurer la continuité de l'Etat en exerçant les fonctions de président de la République par intérim lors du départ du Général de Gaulle puis après le décès du Président Georges Pompidou.

Très attaché à la représentation des collectivités territoriales de la République dont le Sénat est la vivante incarnation, Alain Poher a exercé une influence considérable dans le développement de notre démocratie locale. Il y a mis toute son énergie et toute sa passion. L'Association des

maires de France, aux destinées desquelles il présida durant tant d'années, garde intact le souvenir d'un homme de caractère très proche des réalités du terrain.

Toute sa vie, Alain Poher la consacra au service du bien public et de l'intérêt général. Homme d'Etat sans nul doute, mais aussi humaniste et homme de conviction, il n'hésita pas à s'engager dans la Résistance aux heures les plus tragiques de notre Histoire. Après la victoire, sous l'impulsion de Robert Schuman, dont il fut le chef de cabinet, il sut déployer brillamment son énergie d'abord en faveur de la réconciliation franco-allemande puis du rassemblement des peuples autour de la grande idée européenne, cet espoir immense qui se concrétise en ce moment sous nos yeux.

Toute la vie d'Alain Poher constitue un témoignage constant de cet attachement profond et sincère à la construction de l'Europe, dont il fut un défenseur à la fois ardent et talentueux.

La France vient de perdre un homme d'Etat, mais aussi un parlementaire d'une exceptionnelle qualité. Son engagement politique est un modèle pour toutes les jeunes générations qui souhaitent, plus nombreuses qu'on ne le croit, prendre la relève.

Au nom du Gouvernement, j'adresse au Sénat mes plus sincères condoléances pour la disparition de son ancien président. Homme de paix et de dialogue, Alain Poher restera pour nous tous un exemple. La vie politique était sa vie ; il sut la mener avec simplicité, générosité et noblesse.

Pierre Pflimlin

dans «Démocratie Moderne»

n° 829 (décembre 1996)

«...Comme Alain Poher, j'étais convaincu que la voie ouverte par Robert Schuman répondait à l'authentique vocation du Mouvement Républicain Populaire, dont l'inspiration chrétienne commandait la réconciliation entre les ennemis de la veille et la création d'un ensemble européen fondé sur les notions de solidarité et de justice. En 1962, je l'ai rejoint, délégué par l'Assemblée nationale, au Parlement européen où il présidait avec beaucoup d'autorité et de doigté le groupe démocrate-chrétien. En 1966, j'ai eu la joie de participer à son élection à la présidence du Parlement européen. Ce fut une grande présidence, dont tous ceux qui ont vécu cette période gardent le souvenir avec reconnaissance. Depuis lors, il a gardé un rayonnement international dont j'ai recueilli maintes fois les témoignages. Aus yeux des démocrates-chrétiens d'Europe, notamment, Alain Poher apparaissait comme l'incarnation de la volonté européenne de notre famille politique française».

François Bernard

dans «Information juive»

(décembre 1996)

On ne s'étonnera pas, dans ces colonnes, de trouver une note plus personnelle d'hommage et de tristesse. Toute sa vie, Alain Poher a porté le haut témoignage de son affection pour les juifs et pour l'Etat d'Israël ; on saura peut-être un jour toutes les graines qu'il a semées avec une discrète efficacité ; pendant sa présidence, longue d'un quart de siècle, les salons du palais du Luxembourg ont gardé le caractère de lieu privilégié de l'amitié, que leur avait conféré le président Monnerville. Cet amour d'Israël était à l'abri de toute traverse car il trouvait sa source dans le lien spirituel qui unissait ce grand chrétien au peuple de l'Alliance.

S'il est vrai que le peuple juif est aussi le peuple de la mémoire, soyons assurés qu'il gardera le souvenir d'Alain Poher.

En mer d'Iroise

UN BATEAU TOUT NEUF NOMMÉ «ANDRÉ COLIN»

Mis à l'eau le 24 mai 1996, un nouveau bateau, l'«André Colin», assure des liaisons entre le continent (Brest- Le Conquet et Audierne) et les îles d'Ouessant, de Molène et de Sein.

Il a été construit pour renforcer la flotte de la Compagnie Penn Ar Bed (Finistère), qui est liée par convention avec le Conseil général du département.

Son baptême est un hommage du Conseil général à la mémoire de l'ancien dirigeant du M.R.P., qui fut aussi très actif au service de la cause finistérienne et des marins comme conseiller général du canton d'Ouessant pendant vingt-sept ans, de 1951 à sa mort en 1978 et comme ministre de la Marine Marchande de septembre 1948 à octobre 1949.



André Colin et le M.R.P.

Né à Brest dans une famille bretonne en 1910, André Colin milite à l'A.C.J.F., dont il devient Secrétaire général (et, à l'époque, l'A.C.J.F. rassemble beaucoup de monde : en 1936, André Colin prononce un discours devant le congrès de cette organisation au Parc des Princes, à Paris). Jeune docteur en Droit, il enseigne à Lille ; puis, en 1939, mobilisé, il est affecté dans la Marine à Beyrouth. Le 22 juin 1940, à Radio-Beyrouth, il appelle ses compatriotes du Liban à s'engager dans la Résistance (voir ci-après).

De retour en France, il assume des responsabilités croissantes dans les réseaux de Résistance et prépare, avec Maurice-René Simonnet dans le Sud-Est et avec Georges Bidault et Francisque Gay à Paris, l'organisation du Mouvement Républicain de Libération, qui deviendra le M.R.P. dès novembre 1944.

D'abord Délégué général du M.R.P., il en devient Secrétaire général en 1945, succédant à Robert Bichet. Il va conserver ces fonctions durant dix ans, avant d'en confier la charge à son ami et disciple Maurice-René Simonnet, en 1955.

Sous la Cinquième République, il assume les fonctions de président national du M.R.P. de 1959 à 1963, où il succède à Pierre Pflimlin.

Sept fois ministre

- Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil (premier Gouvernement Bidault, du 24 juin au 16 décembre 1946).
- Ministre de la Marine Marchande (premier Gouvernement Queuille, du 11 septembre 1948 au 28 octobre 1949).
- Secrétaire d'Etat à l'Intérieur :
 - dans le deuxième Gouvernement Bidault, du 7 février au 2 juillet 1950 ;
 - dans le deuxième Gouvernement Pleven, du 11 août 1951 au 20 janvier 1952 ;
 - dans le premier Gouvernement Edgar Faure, du 20 janvier au 8 mars 1952 ;
 - dans le Gouvernement René Mayer, du 8 janvier au 28 juin 1953 ;
- Ministre de la France d'outre-mer (Gouvernement Pflimlin, du 14 mai au 1^{er} juin 1958).

L'appel de Beyrouth - Radio Beyrouth, 22 juin 1940 (André Colin a 30 ans)

Il nous suffit d'être fidèles à notre alliée, la Grande-Bretagne, à qui nous avons promis, et de manière solennelle, de ne pas faire de paix séparée avant l'anéantissement de l'hitlérisme. Une seule résolution s'impose à nous... Pour demeurer français, pour rester libres, pour pouvoir vivre encore, tout simplement, que tous les Français de l'Empire soient prêts, en assurant la relève des soldats des batailles de France, à soutenir tous les combats contre l'ennemi, jusqu'à la fin...

«Regards sur le M.R.P.» au Sénat le 10 décembre 1996
**UN COLLOQUE RÉUSSI : HISTORIENS, ACTEURS ET TÉMOINS
 SE SONT INSTRUITS MUTUELLEMENT**

Six rapporteurs formés aux disciplines de la recherche historique, cent quatre-vingt cinq participants attentifs (avec une présence moyenne permanente de cent trente-cinq), des dizaines de témoignages donnés par des vétérans qui vécurent les combats du M.R.P. : oui, le Colloque M.R.P. du 10 décembre 1996 au Sénat ne sera pas oublié ; il pourrait même en susciter d'autres qui prolongeraient et activeraient les recherches déjà entreprises.

Le succès d'une telle journée se mesure au moment de conclure, quand les participants ressentent en commun que le travail de recherche enrichit toujours mais ne s'achève jamais. Et ce fut bien le cas, ce 10 décembre à la sortie de la Salle Clémenceau ; les conférenciers disaient eux-mêmes qu'ils avaient beaucoup appris grâce à leur rencontre avec des acteurs et des témoins de la vie politique de cette époque, dont le souvenir s'éloigne et parfois se déforme dans les esprits au fil du temps, surtout quand la mutation de la société s'accélère.

L'Amicale du M.R.P. et la revue France-Forum, organisatrices du colloque, ont prévu la publication des débats. D'avance, «Le M.R.P. vous parle !» vous en recommande la lecture. En attendant, voici quelques brefs échos de cette journée studieuse, amicale, riche de souvenirs... et de promesses si les anciens gardent la flamme.

Une crise d'identité

D'où viennent les dirigeants du M.R.P. en 1945 ? C'est avec cette question que **François Bazin**, auteur d'une thèse universitaire d'histoire et journaliste à l'hebdomadaire «Le Point», ouvre son rapport sur «Le M.R.P. et le personnel politique M.R.P.». Et il répond que presque tous étaient d'anciens dirigeants de l'Action Catholique de la Jeunesse Française (A.C.J.F.) et qu'ainsi la filiation va plutôt de Charles Flory à André Colin que de Marc Sangnier à Gilbert Dru.

On observe donc, selon l'orateur, une hégémonie de l'esprit A.C.J.F. sur le M.R.P., qui est plutôt un mouvement de jeunes catholiques qu'un parti politique.

En revanche, le Groupe parlementaire M.R.P. est le prolongement du Parti Démocrate Populaire (P.D.P.) : à la première Assemblée Nationale Constituante (élue le 21 octobre 1945), 96 des 143 élus M.R.P. viennent du P.D.P.

Ainsi distingue-t-on deux groupes parmi les dirigeants du M.R.P. : d'une part des anciens dirigeants de l'A.C.J.F., d'autre part des militants du P.D.P. encore jeunes. Ce qui entraîne pour le nouveau parti une crise d'identité, qui va se prolonger.

Il y a aussi dans le parti quelques militants qui ne sont pas des démocrates-chrétiens, mais, globalement, le M.R.P. est un parti de démocrates-chrétiens, sinon le parti des démocrates-chrétiens.

Sur l'évolution du Groupe parlementaire, **François Bazin** note une série de démissions : celles qui conduisent des élus M.R.P. à rejoindre la gauche indépendante et celles qui en mènent d'autres vers de petits partis de la droite. Tous, observe-t-il, quittent le M.R.P. sur la pointe des pieds...

Dans les années 60, autre époque. De nouveaux dirigeants apparaissent : Lecanuet, Fontanet... L'influence démocrate-chrétienne diminue, les règles de la gestion publique prennent plus d'importance, l'esprit de la V^e République l'emporte...

Certes, il y a encore quelques tentatives de regroupement démocrate-chrétien, avec Nestor Rombeaut, Michel Debatisse, Bernard Lambert ; mais ce mouvement ne durera pas.

Parmi les nombreuses questions et observations de l'auditoire, celle d'un professeur d'histoire contemporaine à Lille III : «Le Groupe parlementaire n'a-t-il pas dominé les dirigeants ?»

Avis du rapporteur : «non».

Suit un témoignage de **Germaine Touquet** : «Le M.R.P., c'était avant tout des militants, qui ont fait un travail considérable, au profit

des élus, sur des dossiers importants... et ces militants n'ont jamais été des carriéristes».

Une remarque de **Jean-Marie Domenach** : «Il y avait des prêtres et des femmes au groupe M.R.P.».

Le M.R.P. a eu de grands dirigeants qui ne venaient pas de l'A.C.J.F., note **Jacques Mallet**. Et il cite Pierre-Henri Teitgen et Pierre Pflimlin. En outre, Le M.R.P. a eu le mérite de faire monter dans la vie politique les gens du milieu populaire et le vote des femmes a été décidé sur un amendement de Robert Prigent à l'Assemblée d'Alger.

André Diligent confirme que le M.R.P. a animé un grand courant populaire. A son avis, ce serait une erreur de croire que le P.D.P. a avalé le M.R.P. Il note, à ce propos, qu'il n'y avait plus d'anciens P.D.P. parmi les députés M.R.P. dès la fin de 1958 et que l'intégration des différents courants dans le parti a été facile et amicale.

Approbation de **Pierre Ferréol**, ancien de la Jeune République. Il rappelle qu'après la Libération la J.R. a refusé sa fusion avec le M.R.P. à une seule voix de majorité et que ce refus a été suivi par de nombreux ralliements individuels.

D'un parlementarisme désorganisé à un parlementarisme rationalisé

Deuxième sujet : **Le M.R.P. et les Institutions**. Il est traité par **Pierre Avril**, professeur de droit public à Paris II.

La Constitution de la IV^e République a été élaborée sur le rapport de Paul Coste-Floret, professeur de droit public et député M.R.P. de l'Hérault. Son objectif numéro 1, qu'il a atteint (à la suite du rejet du premier projet par référendum), était d'éliminer toute trace du gouvernement d'assemblée.

Cependant, en fait, sous l'influence de divers facteurs, la Quatrième République fonctionne comme un «régime parlementaire désorganisé».

- Elle avait été conçue comme un régime de partis et son échec peut s'expliquer par le fait qu'elle ne l'a pas été. ! note-t-il à ce propos.

Il évoque les révisions intervenues en 1954 puis en 1958, sous le Gouvernement de Félix Gaillard et à l'initiative de Robert Lecourt, ministre de la Justice ; il s'agissait de réformes importantes qui ouvraient la voie à un «parlementarisme rationalisé».

Les vertus de l'article 20 de la Constitution

Troisième et dernier rapporteur de la matinée : **Jean-Marie**



Près de 200 participants



De gauche à droite :
les professeurs Avril et Mayeur



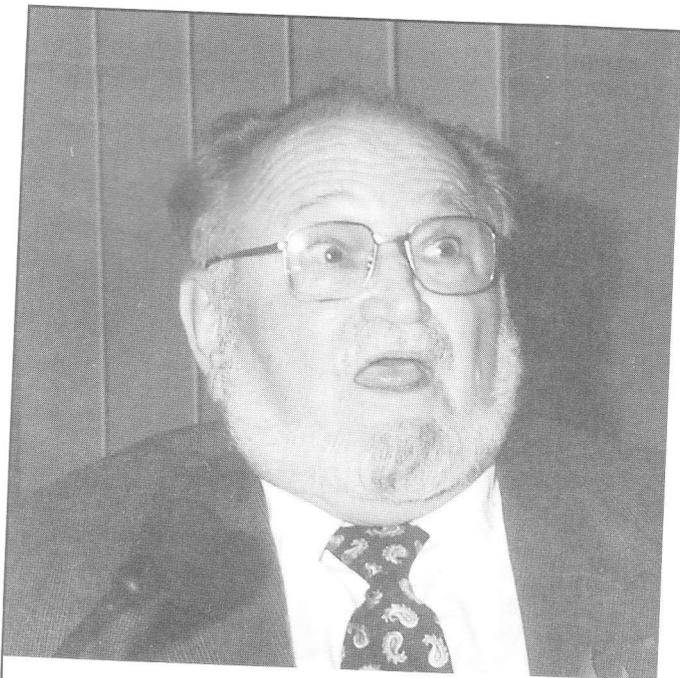
André Diligent



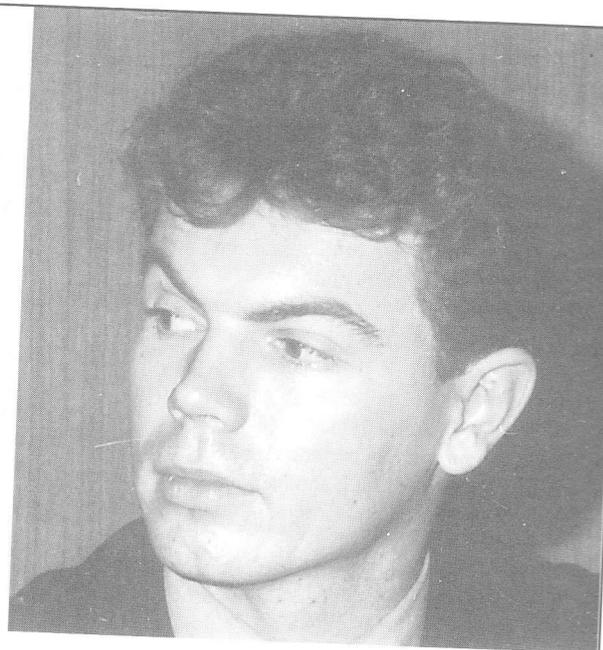
De gauche à droite :

- André Monteil
- Pierre Pflimlin
- Maurice Schumann

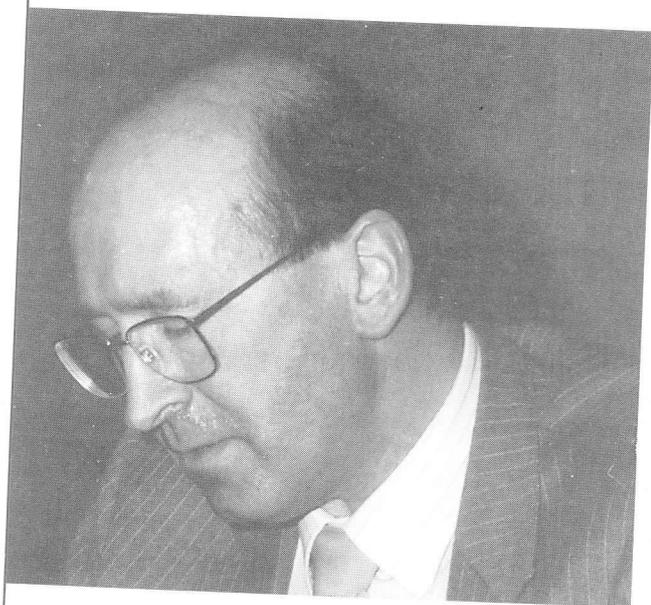




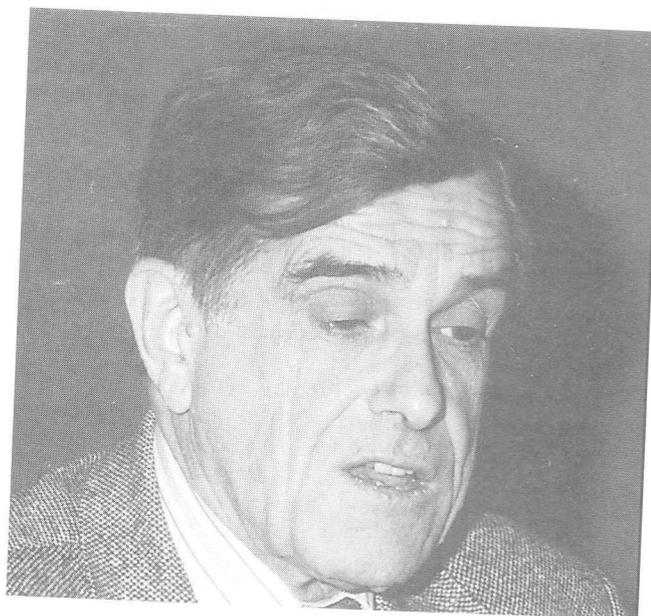
André Denis



Frédéric Turpin, moniteur
en histoire contemporaine



Bruno Béthouart
maître de conférences
d'histoire contemporaine



René Rémond

A la réception offerte par
le président du Sénat, Jacques
Mallet avec les deux filles
d'André Colin : Françoise,
Madame Bertin, et Anne-Marie,
Madame Idrac, secrétaire
d'Etat aux Transports.



Mayeur, professeur d'histoire contemporaine à Paris-Sorbonne.

Son sujet : **Le M.R.P. et le gaullisme.**

Deux sujets liés mais différents, en réalité : les problèmes relationnels entre le Général de Gaulle et les dirigeants du M.R.P., notamment Georges Bidault, successeur de Jean Moulin à la présidence du Conseil National de la Résistance ; et les choix politiques, qu'il s'agisse de la situation provoquée par la démission du Général de Gaulle en janvier 1946 ou, ensuite, de la construction européenne et de l'action du parti gaulliste.

L'exposé du Professeur Mayeur sur ce dossier, qui comporte encore des zones d'ombre aujourd'hui, est intéressant, modéré, objectif...

Il va susciter de nombreuses observations dans l'auditoire, d'autant qu'il est lié, en partie, au sujet précédent, les institutions.

Pierre Pflimlin rappelle qu'après avoir vécu sur la scène politique durant toute la période de la Quatrième République et en avoir connu les aléas (1) il a annoncé dans sa déclaration ministérielle de mai 1958 que son gouvernement donnerait la priorité à la réforme de l'Etat.

Il évoque ensuite les travaux du Comité interministériel qui, présidé par le Général de Gaulle, président du Conseil, allait préparer la Constitution de la Cinquième République. Il en était membre, en sa qualité de ministre d'Etat (avec Guy Mollet, Louis Jacquinot, Michel Debré, Félix Houphouët-Boigny...).

Une précision, d'abord : Guy Mollet ayant réclamé des modifications sur le procès-verbal de la première séance du Comité, le Général de Gaulle décida qu'il n'y aurait plus de procès-verbal ; si bien qu'il n'existe pas de procès-verbal des séances du Comité...

Sur les rôles respectifs du Gouvernement et du Parlement, **Pierre Pflimlin** fait apparaître que l'on pouvait craindre sérieusement un déséquilibre dangereux. En effet, au cours d'une séance du Comité, Michel Debré, ministre de la Justice, demanda que le Gouvernement pût légiférer lui-même - c'est-à-dire élaborer et promulguer des lois - entre les sessions parlementaires !

Les autres membres du Comité firent barrage à cette demande et le Général de Gaulle ne soutint pas son ministre.

On en arriva ainsi, avec l'appui du M.R.P., à l'article 20 de la nouvelle Constitution : «Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. Il dispose de l'administration et de la force armée. Il est responsable devant le Parlement dans les conditions et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50».

- A lui seul, dit **Pierre Pflimlin**, cet article définit le régime parlementaire. C'est d'ailleurs cet article qui a permis la cohabitation.

C'est aussi à sa demande que le Comité interministériel retint l'idée de l'article 49-3 qui oblige l'opposition à déposer une motion de censure si elle veut faire rejeter un texte sur lequel le Gouvernement a engagé sa responsabilité (système proposé par Robert Lecourt et le Groupe M.R.P. dans les dernières semaines de la Quatrième République).

- Donc, je ne regrette pas ma participation, quelle que fût la suite, conclut-il.

Le M.R.P., de Gaulle et le parti gaulliste

Pierre Dhers, ancien député de la Drôme, parle de la rencontre de Gaulle-Bidault après les élections municipales de novembre 1947. Elle avait été préparée par Edmond Michelet, qui désirait un accord entre les deux hommes. Mais les conditions posées par de Gaulle étaient inacceptables.

Maurice Schumann donne son témoignage sur le problème posé au M.R.P. par la démission du Général de Gaulle en janvier 1946 :

- J'ai été torturé, dit-il, quand j'ai eu à me prononcer sur le maintien du M.R.P. au gouvernement. Mais je me déclarai pour le maintien. Nous étions à l'époque où le stalinisme déferlait sur l'Europe et le Parti communiste français était le plus stalinien des partis communistes européens...

Au sujet de la Constitution de la Quatrième République, pour laquelle le M.R.P. fit voter «oui», il déclare :

- Bien sûr elle n'était pas une bonne Constitution, mais si Robert Lecourt lançait le mot «Elle est perfectible», il traduisait notre volonté de la réformer.

Un rapprochement du M.R.P. avec de Gaulle ? Il était impossible

aussi longtemps que le R.P.F. restait un concurrent direct du M.R.P.

Quand au désaccord constaté en 1947, il portait principalement sur les institutions.

Sur le rôle du M.R.P. dans la vie politique française, **Maurice Schumann** expose qu'il a rendu à la France trois énormes services :

- il a fait disparaître l'ostracisme qui empêchait les catholiques d'être à part entière dans la République ;

- il a créé la dimension familiale dans la politique sociale ;

- il a donné sa dimension européenne à la politique internationale.

Sur les débuts de la politique européenne, il précise :

- C'est moi qui ai mis en contact, dès 1946, Konrad Adenauer et Robert Schuman... Ensuite, en 1951, comme Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, j'ai collaboré, avec Robert Schuman, qui était ministre des Affaires étrangères, en vue de construire une Europe libre...

Maastricht ou de l'histoire à l'actualité

Il en vient ensuite à l'actualité européenne :

- Aujourd'hui, dit-il, la Commission européenne se détermine seulement en fonction de la mondialisation. C'est une situation bien différente. Il faut établir des protections douanières réciproques...

Il explique ses réserves sur le Traité de Maastricht :

- Des limitations de souveraineté ? Oui mais au bénéfice de qui ? Au bénéfice d'institutions politiques européennes ! Or Maastricht nous conduit à des limitations de souveraineté au bénéfice de la technocratie. Ainsi la Banque centrale serait supérieure au Parlement européen et aux parlements nationaux...

Question de **Jean-Marie Domenach** : peut-on remonter aux années 40-45 pour trouver des raisons à cette opposition passionnelle des dirigeants M.R.P. à de Gaulle ?

Réponse du Professeur **Jean-Marie Mayeur** : il n'est pas facile de répondre... ce fut vrai pour Georges Bidault, mais pas pour d'autres dirigeants... De Gaulle lit «Temps Présent» avant la guerre...

- Il était l'abonné numéro 7, précise **Maurice Schumann**.

Se référant à l'exposé de Maurice Schumann, **Jacques Mallet** fait observer que «nous refusons l'ultralibéralisme, oui, mais qu'on ne peut tout de même pas tout mettre sur le dos de la Commission de Bruxelles».

Le problème, à son avis, c'est que nos partenaires, pour la plupart, sont de grands exportateurs et visent l'Asie où s'ouvrent de nouveaux marchés. Nous aussi, Français, sommes devenus de grands exportateurs. Ce qui est nécessaire et possible, c'est d'arriver à une politique commune européenne.

François Bayrou, qui vient d'arriver dans la salle, salue les participants et rappelle ses liens avec Maurice Schumann et Pierre Pflimlin.

Il rend hommage à la mémoire d'Alain Poher qui, dit-il, «a visité tous les réseaux de la démocratie chrétienne du monde».

Il croit à la pérennité et à la vitalité de la famille démocrate-chrétienne et dit que son parti «se sent héritier du M.R.P.», parce que c'est le même mouvement, la même aventure, la même entreprise, la même ouverture...

Traitant de la construction européenne, du progrès social et des institutions, il note, à propos de certains problèmes que «les puissants sont impuissants».

Il rappelle que de Gaulle, après 68, avait l'intuition que la solution des problèmes de société passait par la participation.

- C'est à nous d'y revenir, dit-il; il y a là une chance qui a été manquée.

Séance levée à 13 heures 15.

Seconde séance ouverte à 15 heures.

Pour construire l'Europe

le M.R.P. a été le plus uni et le plus résolu

Jacques Mallet présente son rapport sur la politique européenne et internationale du M.R.P.

«Nous sommes le parti de l'Europe» déclarait Etienne Borne au Congrès M.R.P. de Lille, en pleine bataille de la C.E.D. C'était exact. L'Europe était avec une grande continuité au centre des convictions et de l'action du M.R.P. (Georges Bidault, puis Robert Schuman, puis

de nouveau Robert Schuman, furent ministres des Affaires étrangères de 1944 à 1954, sauf durant les 37 jours du Cabinet Léon Blum).

Certes, cette conviction n'apparut pas dès la création du M.R.P., alors que la guerre n'était pas terminée. Mais son engagement devint total et définitif dès la Déclaration Schuman du 9 mai 1950.

Entre Bidault et Schuman, les conceptions européennes n'étaient pas de même nature ni de même intensité. Mais tous les deux estimaient que l'union de l'Europe passait par la réconciliation franco-allemande.

Certes, aussi, le M.R.P. n'a pas été le seul parti à s'engager dans le combat pour l'Europe, mais il a été le plus uni et le plus résolu.

En outre, sous la Quatrième République, la construction européenne dut beaucoup à la volonté commune du M.R.P. et de la S.F.I.O. Du moins au début. Car le jour où, sur la C.E.D., la S.F.I.O. s'est cassée en deux, alors que les nationalistes de droite et de gauche unissaient leurs votes, l'Europe a reculé. Peut-être y a-t-il aujourd'hui encore, en 1996, une leçon à tirer de cette expérience.

Les militants du M.R.P. partageaient entre eux une sorte de mystique européenne. Sur ce sujet, comme sur la politique sociale ils étaient très en avance sur l'électorat du parti.

En matière de politique étrangère en général, le poids des ministres M.R.P. était prédominant sur le parti. On peut toutefois distinguer à ce sujet deux périodes : durant la première, ce sont les ministres qui prennent les initiatives ; à partir de la seconde, qui commence avec l'arrivée de Pierre-Henri Teitgen à sa présidence, c'est le M.R.P. qui devient l'inspirateur et l'animateur de l'action pour l'union européenne...

Le rapporteur évoque les relations entretenues entre les dirigeants du M.R.P. et les dirigeants allemands et italiens, qui partageaient leurs convictions européennes. Il cite les Entretiens de Genève, qui durèrent de 1948 à 1956. C'est dès 1948 que Georges Bidault y rencontra Konrad Adenauer. Il cite également les Nouvelles Equipes Internationales, créées en 1947 et dont le secrétaire général était Robert Bichet.

Il rappelle le calendrier des grandes étapes de la construction européenne, avec ses succès et ses échecs (la C.E.D.) : Conseil de l'Europe (1949), Convention européenne et Cour européenne des droits de l'Homme (œuvre de Pierre-Henri Teitgen), Déclaration Schuman du 9 mai 1950, C.E.C.A., C.E.D., Communauté économique européenne (Traité de Rome), Euratom...

Deux conceptions de l'Europe s'opposaient : l'Europe communautaire à finalité fédérale du Traité de Rome, transférant des compétences à des institutions communes, et l'Europe des Etats réduite à une coopération organisée entre les gouvernements.

En fait, l'Europe du Traité de Rome telle qu'elle fonctionne est inclassable dans l'un ou l'autre de ces schémas. L'organe «supranational», la Commission européenne, propose et exécute. C'est le Conseil des Ministres qui décide de plus en plus à la majorité qualifiée. La Communauté européenne est une création originale, plus qu'une Confédération et moins qu'une Fédération.

Le M.R.P. peut être fier de l'œuvre ainsi accomplie, conclut Jacques Mallet. Il a bien servi la cause de l'Europe et, par là, l'intérêt bien compris de la France. Il a lui aussi payé un lourd tribut électoral... Mais, avec du recul, on mesure mieux la portée de l'acte fondateur de Robert Schuman le 9 mai 1950 : la réconciliation franco-allemande autour d'une Communauté européenne, c'est la seule idée neuve inventée par la France depuis la deuxième Guerre mondiale...

Aujourd'hui, dans un monde qui a changé, se pose le problème des moyens d'assurer l'avenir de cette construction européenne, à laquelle le M.R.P. a si ardemment travaillé et qui est son principal héritage. L'idéal personnaliste et démocratique, l'esprit communautaire qui ont animé son action européenne guideront longtemps encore beaucoup d'entre nous.

Contre-point et même contre-pied sur la C.E.D.

André Monteil (qui fut secrétaire d'Etat à la Marine puis ministre de la santé publique et de la Population dans le Gouvernement Mendès-France, de juin 1954 à février 1955) déclare que le rapport de Jacques Mallet réveille en lui une vieille querelle, celle de la Communauté Européenne de Défense.

- Je fus alors en désaccord avec la majorité du M.R.P., expose-t-il. Je récuse l'amalgame entre nationaliste et adversaire du Traité de C.E.D. . Je ne suis pas nationaliste mais je pense que la défense ne peut être déléguée à autrui. Or, à l'époque, il n'y avait pas l'esquisse d'une esquisse d'un pouvoir supranational ou fédéral ou même confédéral...

Il ajoute, dans la suite de son exposé :

- La rencontre de Gaulle-Adenauer d'octobre 1958 fut plus importante pour l'Union européenne que le dogmatisme supranational de Monsieur Spaak... En 1954, les forces françaises n'auraient pu qu'être des forces auxiliaires des forces des Etats-Unis.

Pierre Pflimlin, qui se propose de faire un contrepoint à l'exposé d'André Monteil, rappelle que l'article 38 du Traité de C.E.D. prévoyait une Communauté politique.

Il précise ainsi les circonstances de l'époque : après la guerre de Corée, les Américains et les Britanniques disent à la France (Gouvernement Plevin, de juillet 1950 à mars 1951) qu'il importe de faire participer les Allemands à la défense européenne. Le Gouvernement français répond : peut-être mais si cette participation ne se fait pas à l'intérieur d'une armée commune, il y aura une armée allemande.

- C'est ce qui s'est produit, note-t-il.

En ajoutant que Pierre Mendès-France proposa une organisation à sept (l'U.E.O.) ; le Groupe M.R.P. vota contre, sauf quelques uns de ses membres, dont lui-même.

La Communauté européenne : une idée éthique, chrétienne et révolutionnaire

Et Pierre Pflimlin poursuit son exposé en traitant de la portée historique de la politique d'union européenne soutenue sans faille par le M.R.P. :

- Mai 1950, Communauté du charbon et de l'acier annoncée par Robert Schuman ; cela signifie qu'une guerre franco-allemande n'est plus possible, dit-il. Pour moi, dès lors, tout est clair : la Communauté européenne est une idée éthique, chrétienne, révolutionnaire. C'était une première dans l'Histoire : après une guerre, enfin, on ne concluait pas un traité de paix consacrant un rapport de forces, on réalisait une union à égalité de droits.

Et il ajoute :

- J'ai vu deux miracles dans ma vie : 1950, début de la construction européenne ; 1989, fin du Rideau de fer.

Avant de conclure :

- L'Europe à 25 au 21^e siècle ? Peut-être, mais son seul fondement sera le spirituel, pas l'économie. Je souhaite la Grande Europe Unie sous le signe de l'Esprit.

Jean Cayeux se souvient avec douleur du scrutin du 30 août 1954 contre la C.E.D. et de l'arrivée dans l'hémicycle d'Edouard Herriot, le pape de la Troisième République, accroché pour une fois à son fauteuil de député.

Il estime que Mendès-France avait le droit de ne pas inscrire à l'ordre du jour le projet de ratification du Traité de C.E.D., mais pas celui de l'inscrire pour le faire échouer.

Les adversaires de la C.E.D. nous accusaient de vouloir le réarmement de l'Allemagne. Aujourd'hui, on fait défiler sur les Champs-Élysées des contingents français et des contingents allemands.

Le M.R.P. et l'Outre-Mer

Le sujet est traité par **Frédéric Turpin**, moniteur en histoire contemporaine à Paris IV.

Indochine, Afrique Noire, Maroc et Tunisie, Algérie : l'orateur distingue bien que les crises ont commencé et évolué différemment selon les lieux et les époques, sur une durée de près de vingt ans, sous la Quatrième puis sous la Cinquième République.

Il résume ainsi la politique soutenue par le M.R.P. dans les premières années qui ont suivi la Libération : assurer la présence française tout en faisant évoluer l'outre-mer. Cela dit, la prise de conscience des problèmes de la décolonisation a été tardive, lente, ce qui a provoqué des hésitations et des erreurs.

Des observations et des commentaires sont présentés : par Jacques Augarde, qui fut député puis sénateur de Constantine, maire de Bougie, Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires musulmanes (dans le pre-

mier Cabinet de Robert Schuman en 1947-48 ; André Diligent, sénateur du Nord, André Denis, ancien député de la Dordogne...

Une politique sociale innovante

Sous la Quatrième République, le M.R.P. ne fut certes pas le seul des partis à soutenir une politique de réforme et de progrès, mais il fut en tout cas très présent dans une politique sociale innovante, expose le dernier rapporteur de la Journée, **Bruno Béthouart**, maître de conférences d'histoire contemporaine à l'Université du Littoral-Boulogne I.

Et l'orateur expose et commente une liste de réformes sociales dans lesquelles des parlementaires ou des ministres M.R.P. ont pris une part prépondérante.

Volonté de faire du neuf et de faire entrer des éléments populaires dans la vie politique

Il revient à **René Rémond**, président de la Fondation nationale des sciences politiques, de tirer les conclusions de cette journée.

- Limiter, l'action du M.R.P. à la durée de la Quatrième République serait réducteur. Le M.R.P. a eu, en effet, des précurseurs et une postérité. On vient de l'entendre.
- Lors de sa création, en 1944, le M.R.P. est un rassemblement et non pas un parti comme les autres.
- Il veut faire du neuf. Il s'appelle «Mouvement», ce qui traduit sa volonté de se tenir proche des citoyens. Il a des militants.
- Il consacre la rupture entre les catholiques d'une part, l'Action française et le nationalisme d'autre part. Il supprime ainsi le tabou qui pesait encore sur les catholiques.
- Il assure une montée en politique d'éléments populaires, ce qui entraîne une démocratisation de la vie politique et une entrée plus forte des catholiques dans le Parlement ; ses militants sont à gauche, ses élus plus à droite...
- On a pensé, à certaines périodes de la Quatrième République, à un

travaillisme, mais pour que l'idée progresse il aurait fallu que la SFIO fût plus ouverte.

- Le conflit très dur qui l'a opposé à Mendès-France lui a coûté très cher électoralement.
- Son rôle dans la construction européenne a été considérable ; aucun gouvernement n'est revenu sur l'union européenne.
- Au M.R.P., le respect du droit était plus grand que dans les autres partis.
- Le M.R.P. a refusé de pratiquer la politique du pire ; c'est grâce à lui que peu à peu, en France, on tient compte davantage des diversités politiques.

Séance levée à 18 heure 40.

A noter la bonne organisation des débats : ouverture de la Journée à 9 h 30 par Maurice Blin, ancien député M.R.P., président du Groupe de l'Union centriste au Sénat ; présidence assurée avec clarté et souplesse, le matin par Jean-Dominique Durand, professeur d'histoire contemporaine à Lyon III, l'après-midi par Benoît Janneau, professeur de droit public à Paris II.

J.P.

(1) Pierre Pfmilin a dit qu'il avait été ministre de l'Agriculture durant trois ans dans six gouvernements. En fait il l'a été :

- du 24 novembre 1947 au 30 novembre 1949 dans les gouvernements Robert Schuman, André Marie, Robert Schuman (2°), Queuille, Bidault ;
- et du 3 juillet 1950 au 11 août 1951 dans les gouvernements Queuille (2°), Pleven et Queuille (3°), soit durant 3 ans et 1 mois dans 8 gouvernements.



TÉMOIGNAGES

LOUIS CHAIGNE : MILITANT M.R.P. AU CHESNAY PRÈS DE VERSAILLES

Vous demandez dans les lignes du journal, des témoignages... En effet on oublie souvent les petits... les militants de l'ombre qui ont fait en son temps le triomphe du M.R.P.

Je me permets de vous donner celui de mon père, Louis Chaigne, né le 16 février 1893 et que j'ai aidé dans ses campagnes électorales dès l'âge de 15 ans.

- Il adhéra avant guerre au P.D.P. et fut lecteur assidu de "l'aube".
- Pendant la guerre, il ne fit pas de fait d'armes, mais s'occupa activement de sa nombreuse famille et de son entreprise, gagne-pain de près de cent personnes, dans des conditions difficiles.
- A la Libération, convoqué par Monsieur Verny de Versailles, vieux militant du P.D.P., il présida, avec M. Tricaud et G. Desplat, à la formation des sections M.R.P. du Chesnay et de Versailles. A ce titre il devint membre du Comité directeur du M.R.P. de la Seine-et-Oise avec R. Bichet et Germaine Peyroles (entre autres). Nommé délégué cantonal de Versailles-Ouest, il y fonda environ 8 sections.

Nous fûmes tous les deux de grands colleurs d'affiches et distributeurs de tracts et de papillons à chaque scrutin (et Dieu sait s'il y en a eu de 1945 à 1955 !)

- Candidat malheureux à une cantonale partielle en 1948, il arrête là ses "ambitions" pour s'occuper de la ville du Chesnay dont, de conseiller municipal, il était devenu maire-adjoint (il eu notamment la charge de Parly II avec M. Balkany).

Il nous a quittés début 1983, après avoir toujours accompli ses activités très discrètement.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, bien chers amis, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Claude Chaigne

SUR LA RÉUNION DE 1943 AU PATRONAGE CHAMPIONNET

Extraits d'une lettre d'André Denis à René Plantade

... C'est René Laurain et moi qui avons décidé de la réunion du patronage de Championnet (dans le 18^e arrondissement à Paris) le dernier soir du Conseil de l'A.C.J.F. à la Pentecôte 1943.

C'est Jean Gilibert qui m'avait présenté Gilbert Dru au cours de cette réunion et nos entretiens nous avaient conduits, Jean et moi, à l'inviter à Championnet, c'est moi qui ai convié Rémy Montagne et Maurice-René Simonnet à se joindre à nous.

Nous étions peu nombreux et les Corrégiens, brivistes essentiellement, avaient la plus forte représentation.

A ceux que tu as toi-même signalés (voir la lettre de René Plantade publiée dans notre numéro 70, page 17), il faut ajouter Jean Bourdarias, que j'avais associé à mes fonctions de responsable des Jeunes chrétiens combattants pour la Zone sud, René Laurain étant responsable de la Zone nord, et Paul Dalhuin...

C'est moi qui ai exposé les motifs de cette rencontre :

- rallier le plus grand nombre possible de jeunes chrétiens des mouvements de l'A.C.J.F. à la Résistance ;
- contacter les aînés, anciens A.C.J.F., P.D.P., J.R., C.F.T.C., Aube, etc. afin de préparer une présence politique en vue des responsabilités qu'impliquerait la Libération, si nous ne voulions pas laisser le champ libre au Parti communiste.

C'est moi encore qui ai refusé d'être le principal responsable de cette action, ne me sentant pas assez représentatif de tous ces milieux et j'ai fini par convaincre Montagne et Simonnet de se partager les rôles : A.C.J.F. officielle et A.C.J.F. clandestine - Jeunes chrétiens combattants.

Cela étant, nous avons confié unanimement à Maurice-René Simonnet la double mission évoquée ci-dessus.

J'ai également demandé que Francis Chirat soit associé à cette entreprise, avec Gilbert Dru, présent parmi nous.

J'ai ensuite rejoint Marseille où j'ai préparé la Libération et les bases du Mouvement.

Voici l'histoire qu'il faut connaître.

N.B. André Denis, ancien député M.R.P. de la Dordogne, nous avait déjà adressé un témoignage sur cet épisode au début de 1995. Nous l'avons publié dans notre numéro 65, page 11.

A PROPOS DE GILBERT DRU

Une précision et une rectification à apporter à nos textes publiés dans notre numéro 68 :

• page 9 : nous signalons que les otages sont abattus place Bellecour à Lyon par un civil ; on peut préciser qu'il s'agissait d'un inspecteur de police allemand.

• page 10 : Gabriel Péri a été fusillé à Châteaubriand et non pas au Mont-Valérien.

Merci à notre correspondant, Maître Trapet.

Toutes les précisions, toutes les corrections qu'appellent nos textes historiques sont les bienvenues. Notre souci : l'exactitude.

APPEL À NOS LECTEURS

La vocation de l'Amicale du M.R.P. est de conserver la mémoire du M.R.P., en rappelant aux générations futures ce qu'a été la part prise par ses fondateurs dans la Résistance à l'occupant, dans la promotion aux responsabilités des élites ouvrières au temps de la Libération comme dans le rôle déterminant qui a été le sien dans la reconstruction d'un pays dévasté et exsangue.

Par l'évocation d'un riche passé aux racines profondes (cf. catholicisme social, le Sillon, les mouvements d'inspiration chrétienne : JOC, JEC, JAC, CFTC, etc) et par une observation critique du présent à la lumière des principes fondateurs, «Le M.R.P. vous parle», expression de notre amicale, s'applique à raviver nos souvenirs et à enrichir notre réflexion sur une éventuelle démarche politique inspirée d'une éthique de vie.

Persuadés que nos lecteurs et correspondants partagent notre ambition, nous souhaitons être en mesure de continuer à leur assurer l'envoi de notre bulletin.

Or la modicité de nos ressources nous contraint, désormais, à limiter nos envois à nos seuls abonnés, voire peut-être à réduire la périodicité de notre publication.

C'est pourquoi nous vous serions très obligés de souscrire rapidement un abonnement et, plus encore, de nous faire parvenir le nom et l'adresse d'amis de notre tradition qui seraient intéressés par nos publications et le rôle de notre amicale.

Cordialement vôtre.

Le Bureau de l'Amicale

P.S. : Vous trouverez, page suivante, un bulletin avec lequel vous pouvez soit adhérer à l'Amicale (ou renouveler votre adhésion), soit vous abonner au bulletin, soit faire les deux.

PIERRE BRUN : MILITANT M.R.P. À CREST, DANS LA DRÔME

Jociste d'avant-guerre et militant C.F.T.C. de toujours, j'étais à la Libération trésorier du Centre d'entraide des prisonniers de Guerre de Crest (Drôme) lorsqu'en 1945, Charles Sauvajon me contacte pour assurer la correspondance du "Réveil de Grenoble", nouveau quotidien soutenant le Mouvement Républicain Populaire, qui vient de se constituer.

J'accepte d'emblée, trop heureux de participer au renouveau de mon pays.

Me voici donc engagé et participant à toutes les campagnes électorales qui vont se succéder, épaulé par une petite équipe, composée d'anciens du "Sillon", de "Jeune République", de jocistes, jacistes et syndicalistes chrétiens, la plupart novices en politique.

Ce sera alors :

- les campagnes de 1946 pour le "oui" au référendum ;
- les campagnes aux différentes élections législatives qui, contre toute attente, nous vaudront d'abord un député, Pierre Dhers puis en 1951 deux députés : Pierre Dhers et M.R. Simonnet, puis Simonnet et Charles Sauvajon.

Je crois tout de même que le succès le plus inattendu a été celui obtenu aux élections des grands électeurs du 24 novembre 1946.

A la demande de notre Fédération M.R.P.-Drôme, nous partons en campagne sans trop de moyens : simplement notre enthousiasme et beaucoup de bonne volonté.

Nous sollicitons le simple électeur et parvenons de justesse à établir et déposer deux listes rigoureusement M.R.P., l'une pour le canton de Crest-Nord, l'autre pour Crest-Sud. En face de nous : 1 liste SFIO, 1 liste radicale composée exclusivement de maires et 1 liste du PC.

Le résultat dépasse nos espérances. Nous obtenons : 11 élus sur 25 candidats pour la première liste et 6 élus sur 14 candidats pour la seconde. L'ensemble du département est à notre image... C'est ainsi que nous permettons l'élection d'André Bossanne au Conseil de la République : 1 élu M.R.P. sur 2 candidats pour la Drôme. Ce qui était inespéré dans un département jusqu'ici fermé à la démocratie-chrétienne.

C'est alors que, sur cette lancée, arrivent les municipales du 19 octobre 1947. Vivement encouragés par la Fédération, nous décidons d'affronter par nous-mêmes et sans trop de moyens cette nouvelle campagne, qui nous concerne au premier chef.

La campagne est ardue, longue, épuisante, avec des hauts et des bas. Nous faisons du porte à porte. Nous nous apercevons vite que la plus grosse difficulté, c'est d'avoir parmi nos candidats quelqu'un de compétent et de disponible pour faire un maire fiable. Il nous faut aussi arriver à convaincre 23 candidats de se présenter sous notre étiquette. Beaucoup nous soutiennent de cœur, mais personne ne veut vraiment se mouiller...

A quelques jours du dépôt hypothétique de notre liste, les socialistes ont peur de nous et nous contactent.

Après d'âpres pourparlers, nous consentons un compromis et présentons une liste commune, d'où sont rigoureusement exclus les communistes. Ceux-ci étant contraints à se présenter seuls.

Le résultat au soir du 19 octobre 1947 est sans bavure : notre liste commune est entièrement élue au 1er tour, malgré une entourloupette des socialistes. En effet, voulant récupérer les communistes à nos dépens, ils n'ont pas hésité à faire panacher dur sur nos candidats M.R.P.

Peine perdue ! Nos efforts n'auront pas été vains. Nous nous sommes débarrassés pour quelque temps de l'hypothèque communiste.

J'étais un des plus jeunes élus de la nouvelle municipalité cretoise, composée de 10 artisans et commerçants, 5 profession libérale et fonctionnaires, 4 agriculteurs, 3 employés (dont moi-même), une retraitée (parmi nous, 12 sortants).

.../



BULLETIN

- D'ADHÉSION À L'AMICALE DU MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE
133 BIS, RUE DE L'UNIVERSITÉ 75007 PARIS - TÉL. : 01.47.05.84.51
- DE RENOUVELLEMENT DE COTISATION 1997
- D'ABONNEMENT AU BULLETIN «LE M.R.P. VOUS PARLE» POUR 1997

NOM PRÉNOM

ADRESSE TÉL.

Ci-joint :

- Cotisation de **120 Francs** + Abonnement de **40 Francs** : soit **160 Francs**
- ou Abonnement de **50 Francs**
- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de «Amicale du M.R.P.»

Rayez la mention inutile

En conclusion de cette période, fertile en élections répétées et en événements inattendus, vécue en équipe dans les difficultés, mais aussi l'enthousiasme de la Libération, je tiens à rappeler, pour les plus jeunes, que c'est à mains nues que nous nous sommes lancés dans cette grande aventure, soutenus par un idéal de justice et de liberté, loin de toute compromission et sans profit d'aucune sorte.

Rien à voir avec les affaires et les scandales actuels parmi une classe politique qui court après le profit et où l'argent pourrait tout.

Pour nous, nous n'étions avares ni de notre temps, ni de notre santé, ni de notre propre argent. Nous nous mettions simplement au service des autres.

C'est ainsi que je suis fier d'avoir lutté, à ma modeste place et dans mon environnement natal, pour la liberté recouvrée, pour la sauvegarde de la famille, pour la démocratie et aux côtés des regrettés Robert Schuman et Maurice-René Simonnet pour l'édification d'une communauté européenne vraiment au service des peuples.

Puisse ces engagements vécus redonner espoir aux jeunes et les encourager à toute action désintéressée !

Pierre Brun

- ex-P.G. Stalag IB Prusse
- ex-conseiller municipal de Crest (Drôme) 1947-51
- ex-adjoint au Maire d'Allex (1977-1989)
- responsable cantonal M.R.P. (1945-1965)
- trésorier fédéral adjoint des retraités CFTC Drôme

P.S. Un simple petit rappel, ne manquant pas de piquant :

En ces temps encore difficiles de rationnement alimentaire (1945-46-47) le P.C. et la C.G.T. tenaient "portes ouvertes" en plein centre de notre ville, distribuant gracieusement à leurs adhérents du sucre en provenance de Yougoslavie !

ALBERT KERLÉVÉO : MILITANT M.R.P. À AIRE-SUR-LA LYS DANS LE PAS-DE-CALAIS

Ces lignes sont extraites d'un recueil de souvenirs réunis à la mémoire d'Albert Kerlévéo (1900-1994), militant du M.R.P. à Aire-sur-la-Lys. Elles témoignent de l'action concrète du Mouvement.

C'est à la Libération que Papa s'engage en politique. Le 12 décembre 1945, il est élu président de la section du Mouvement Républicain Populaire d'Aire (26 membres). Quelles étaient ses motivations ? Papa s'explique dans un questionnaire retourné à Bruno Béthouart, auteur d'une remarquable étude sur le M.R.P. dans le Nord-Pas-de-Calais.

La doctrine du M.R.P. répond à ses aspirations. C'est un mouvement dynamique et bien structuré, animé par des dirigeants de grande valeur. Il y règne une amitié sincère, sans distinction de classes. Il est influencé par deux personnalités : Jules Catoire (1899-1988), fondateur du syndicat chrétien des mineurs, député du Pas-de-Calais puis secrétaire d'Etat à la Famille, et Louis Blanckaert (1902-1945), professeur à la Faculté libre et maire de Wormhout (Nord).

Papa lit «Témoignage chrétien». Les archives montrent que la propagande est organisée jusque dans les villages du canton où ont lieu des conférences en période électorale. Le 20 mai 1946, Maurice Schumann prend la parole dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville.

Au plan local, les résultats sont bons. Il obtient le meilleur score des 92 candidats, opposés en quatre listes, au premier tour des élections municipales du 19 octobre 1947 : 1501 voix, soit cent suffrages de plus que le maire sortant. N'ayant pas atteint la majorité absolue, sa liste et celle des Indépendants - R.P.F. font alliance au second tour, le 26 octobre 1947, pour conserver la mairie.

Il manque un siège à Papa pour devenir maire. Il est élu premier adjoint et s'attache à développer une politique du logement social. Un habitat insalubre, construit intra-muros, avant la démolition des fortifications à la fin du XIX^e siècle, maintient certaines familles dans la misère. Papa ébauche les plans du futur quartier de Lenglet avec des maisons individuelles. Il est meurtri lorsque ses «alliés» conservateurs du Conseil municipal refusent le projet en répliquant : «Pas un sou pour les ouvriers !». Papa leur prêche la victoire du Parti socialiste aux municipales suivantes. Elle se réalisera en 1953. La nouvelle cité de Lenglet aussi !

Les rapports entre Emile Gosseau, le maire, et son premier adjoint sont de plus en plus difficiles. Ils s'affrontent aux cantonales du 7 octobre 1951. Les Airois sanctionnent l'absence d'union (déjà !). Papa est distancé de 500 voix. A Aire, l'écart est de 65. L'échec est dur.

Dans un désistement loyal que «L'Echo de la Lys» souligne, il invite à voter Gosseau, lui-même battu au second tour par Paul Blondel, qui est élu conseiller général sous l'étiquette socialiste. A partir de 1953, Papa réduit son engagement municipal. Il entretient des liens d'amitié et d'estime avec Emile Gosseau et Paul Blondel. Quelques années plus tard, le premier lui dira : «Vous aviez raison». Le second confiera que Papa était le seul adversaire devant lequel il ôtait son chapeau dans la rue...

Papa continue de soutenir le M.R.P. participe au congrès départemental d'Auchel en 1960. Par la suite, il cotise au Centre Démocrate et au C.D.S.

Pierre Kerlévéo

Le prix de l'abonnement à ce bulletin reste fixé à 40 ou 50 francs pour 1997.

Actuellement, ce prix reste insuffisant pour couvrir le coût de la fabrication et du routage des 4 numéros annuels, faute d'un assez grand nombre d'abonnés...

Mais si le bulletin vous intéresse, dites-vous bien que l'abonnement à 40 ou 50 francs est un minimum et que ceux d'entre vous qui le peuvent sont libres de payer un abonnement de soutien du montant de leur choix.

FIN 1946 - DÉBUT 1947...

Nous commençons dans ce numéro, ci-après, la publication d'extraits des procès-verbaux des réunions du Groupe M.R.P. de l'Assemblée Nationale en 1947, il y a cinquante ans.

Nous continuons simultanément à publier des extraits des procès-verbaux des réunions du Groupe M.R.P. des deux assemblées nationales constituantes en 1946, il y a cinquante et un ans. Nous n'avons pas pu achever l'exploitation de nos archives relatives à 1946 dans nos numéros de 1996, faute de temps - c'est un travail de bénédictin - mais nous pensons que ce n'est pas un obstacle à la poursuite de notre entreprise compte tenu des échos favorables qu'elle a eus chez nos lecteurs ; nous allons donc faire coexister durant le temps nécessaire nos deux séries : «Il y a 50 ans» et «Il y a 51 ans». Nous y ajouterons peut-être d'autres séries, plus récentes, pour satisfaire nos lecteurs impatientes et les historiens qui découvrent ces textes inédits...

Voici, pour commencer, un bref calendrier des deux derniers mois de 1946 et quelques extraits de nos archives sur janvier 1947.

Fin 1946

- **13 octobre** : le second projet de Constitution est adopté par référendum, par 9.297.470 voix contre 8.165.459 et 8.519.635 abstentions (métropole et outre-mer).
- **27 octobre** : Georges Bidault, président du Gouvernement provisoire et chef de l'Etat, promulgue la nouvelle Constitution.
- **10 novembre** : élection de l'Assemblée Nationale. Le M.R.P. obtient 4.988.609 voix soit 25,9 % des suffrages exprimés (5.589.213, soit 28,2 %, le 2 juin 1946, lors de l'élection de la seconde Assemblée Nationale Constituante). Le Groupe M.R.P. et ses apparentés occupent 173 sièges à la nouvelle Assemblée, sur un total de 627, soit 27,6 %. Il reste ainsi un groupe très important mais il est devancé par le Groupe communiste, qui compte 182 députés. Les socialistes, les communistes et leurs apparentés disposent ensemble de 297 sièges.
- **27 novembre** : le nouveau Groupe M.R.P. tient sa première réunion. La séance est ouverte par Marc Sangnier, doyen d'âge, qui prononce l'éloge funèbre d'Yves Helleu.
- **3 décembre** : le Groupe M.R.P. accepte la candidature de Vincent Auriol, socialiste, à la présidence de la République. Il se réserve toutefois de présenter un candidat M.R.P. dans le cas où il y aurait une candidature «notoire» du Parti radical (on parle alors d'une candidature d'Edouard Herriot).
- **4 décembre** : mandatés par le Groupe M.R.P., Georges Bidault et Robert Schuman élaborent en commun un programme gouvernemental.
- **12 décembre** : le Groupe décide de présenter la candidature de Robert Schuman à la présidence du nouveau Gouvernement sous réserve qu'elle bénéficie de l'appui des socialistes ; puis, apprenant que la Conférence des présidents de l'Assemblée s'est prononcée pour la candidature de Léon Blum (qui n'accepte qu'un mandat de quelques semaines), le Groupe se montre favorable à ce choix.
- **16 décembre** : Robert Lecourt s'est entretenu avec Léon Blum, qui est élu président du Gouvernement provisoire par l'Assemblée et qui forme un gouvernement homogène socialiste. Il est prévu que ses pouvoirs expireront avec l'élection du président de la République, qui interviendra le 16 janvier 1947.
- **21 décembre** : en constituant son bureau définitif, le Groupe confirme Robert Lecourt dans ses fonctions de président.

Début 1947

- **14 janvier, à 10 heures** : le Groupe M.R.P. tient sa première réunion de l'année 1947 sous la présidence de Robert Lecourt ; il y a 138 députés présents. L'élection du président de la République aura lieu le 16, au Palais de Versailles, où les élus M.R.P. occuperont la Salle Louis XIII.

Le Groupe décide de voter pour Edouard Herriot à la présidence de l'Assemblée sous réserve que le Rassemblement des Gauches Républicaines ne présente pas de candidat à la présidence de la République et qu'il s'engage à voter pour les candidats du M.R.P. à la présidence du Conseil de la République et à la présidence de la République (sur la proposition de Paul Coste-Floret, adoptée par 61 voix contre 27).

Francisque Gay déclare qu'il n'est pas candidat à la présidence de la République.

- **14 janvier, à 14 heures 15** : Edouard Herriot ayant déclaré qu'il n'était pas candidat à la présidence de l'Assemblée, le Groupe décide d'avoir un candidat en la personne de Robert Schuman. Vincent Auriol, qui a présidé la seconde Assemblée Constituante, préside la nouvelle Assemblée Nationale (à titre provisoire).

- **16 janvier, à Versailles** : Vincent Auriol, socialiste, est élu président de la République. Au premier tour, ont obtenu : Auriol, 452 ; Champetier de Ribes (M.R.P.), 242 ; Gasser (radical), 122 ; Michel Clémenceau (droite), 60.

- **18 janvier, à 15 heures** : Georges Bidault donne au Groupe son opinion sur la formation du Gouvernement envisagée par le socialiste Paul Ramadier, ministre de la Justice dans le Gouvernement Léon Blum.

A son avis, il s'agit d'un cabinet situé à mi-chemin entre le gouvernement socialiste homogène (comme celui de Léon Blum) et le gouvernement d'union nationale, souhaitable mais difficile à diriger.

Il s'y déclare favorable, avec cette formule : «gouvernement équilibré et viable d'unité nationale».

Il ajoute : «Que dois-je faire si Auriol fait appel à moi ? Ou bien je consulte mon groupe ou bien... ?»

- **18 janvier, à 19 heures** :

Georges Bidault, qui a été reçu par Auriol avec Blum et Ramadier, expose au Groupe la situation politique. Blum, qui revenait de Londres, a assuré Bidault que rien n'avait été changé dans ce qu'avait préparé le gouvernement précédent. Auriol offre au M.R.P. de garder le Quai d'Orsay et d'y poursuivre la politique déjà mise en œuvre. Un ministère de la Défense nationale, coiffant trois ministères, la Guerre, l'Air et la Marine, serait proposé aux communistes.

- **19 janvier, à 11 heures** : vives réticences au Groupe à propos de l'attribution du ministère de la Défense à un communiste.
- **20 janvier, à 17 heures** : Pierre de Chevigné informe le Groupe de la mission qu'il a remplie en son nom auprès de Ramadier au sujet du ministère de la Défense. Ramadier envisage de limiter les attributions du ministre de la Défense (par décret).

- **21 janvier** : revenu sur son refus de candidature, Edouard Herriot est élu président de l'Assemblée Nationale (le Groupe M.R.P. a laissé la liberté de vote à ses membres) ; Paul Ramadier obtient l'investiture de l'Assemblée Nationale pour former et diriger le nouveau gouvernement (le Groupe M.R.P. vote «pour»).
- **22 janvier** : Paul Ramadier nomme les membres du Gouvernement.

Il y a deux ministres d'Etat-vice-présidents du Conseil : Maurice Thorez et Pierre-Henri Teitgen ; un ministre d'Etat-président du Conseil du Plan : Félix Guoin ; deux autres ministres d'Etat : Yvon Delbos et Marcel Roclore.

Les trois adjoints à François Billoux, ministre communiste de la Défense Nationale, sont : le M.R.P. Paul Coste-Floret (Guerre), l'indépendant Louis Jacquinet (Marine), le radical André Maroselli (Air).



Il y a 51 ans

Encore et toujours des textes inédits...
Extraits des procès verbaux des réunions
du Groupe M.R.P. en avril 1946

QUAND L'ENJEU ÉTAIT UN RÉGIME D'ASSEMBLÉE À CHAMBRE UNIQUE

Il s'agit bien d'extraits, suffisants pour que le lecteur comprenne l'objet et l'ambiance du débat.

Il nous arrive aussi de situer brièvement les circonstances du débat, avant de nous référer, au plus près, à certains passages du procès-verbal.

Notre objectif est de participer, avec ces textes inédits, aux recherches historiques qui se poursuivent sur le M.R.P. et ainsi de réparer des erreurs et de combler des lacunes que nous découvrons dans les ouvrages et études déjà réalisés.

Dans nos citations, nous ne négligeons pas certains passages pittoresques, qui traduisent bien quels étaient les problèmes de la France et des Français il y a un demi-siècle.

Il y a là matière à intéresser et même à amuser les historiens qui sont trop jeunes pour avoir connu cette époque.

MERCREDI 3 AVRIL 1946

à 21 heures

Trois sujets : la loi électorale et le nombre des députés, la politique de la France en Allemagne, l'exploitation, par la droite contre le M.R.P., du dossier de la liberté d'enseignement dans la future Constitution.

A propos de la loi électorale, le Groupe M.R.P. s'affirme partisan de l'institution du collège unique en Afrique Noire.

Au sujet de la politique étrangère, Félix Gouin, président du Gouvernement provisoire, a prononcé un discours qu'on a interprété comme une intention de la changer. Interrogé par Gaston Palewski, **Georges Bidault**, ministre des Affaires étrangères, répond :

«Je reconnais qu'il y a dans la presse internationale un flottement caractérisé sur notre position. En fait, si un ajustement est possible sur certains problèmes, c'est exclu en revanche en ce qui concerne l'Allemagne. Je ne me suis pas lancé immédiatement dans la bagarre après certains discours graves, mais si ce n'est pas clair j'en tirerai les conséquences. Je vous conjure de ne pas en parler, en tout cas pas des décisions signées de moi, réclamant pour la Sarre, la Rhénanie et la Ruhr un traitement précis. Ces documents font loi. Ils ne subiront aucune modification ou alors le Gouvernement sera modifié».

Après des observations de Paillieux, de Pierre Dhers et de Viard, **Georges Bidault** invite le Groupe à lui transmettre un texte précisant sa position au Conseil des ministres et mentionnant la séparation de la Rhénanie et de la Ruhr de la souveraineté allemande. Ce texte, dit-il, ne sera pas publié.

S'agissant de la liberté d'enseignement, le débat reste ouvert : ou bien le M.R.P. réclame sa garantie dans la Déclaration des droits et la majorité socialo-communiste la lui refuse ou bien le M.R.P. ne soulève pas la question - comme le lui propose la S.F.I.O. - et la droite l'accuse d'abandonner la liberté d'enseignement.

Un débat animé se développe sur ce sujet ; il est marqué par une intervention de **Robert Bichet**, qui déplore la récente Déclaration des cardinaux et archevêques de France, et par une intervention de **Maurice Schumann** :

«On nous a consultés pour que la campagne entreprise ne tourne pas contre nous. Il y a un débat au sein de l'Eglise sur l'opportunité de mener campagne. Il lui est apparu préférable que l'initiative vienne des parents et des familles... N'oublions pas que certains de nos amis sont prêts, pour la liberté d'enseignement, à une levée de fourches ! Nous avons fait remarquer que si nous donnions nous-mêmes une interprétation restrictive à l'article 34, en disant que la liberté d'enseignement n'est pas garantie, nous ferions le jeu de ceux qui veulent instituer le monopole de l'enseignement...»

Georges Bidault parle d'une machine de guerre montée contre le M.R.P. «Il faut prendre le taureau par les cornes, je m'en charge», dit-il.

Maurice Schumann ajoute :

«Nous avons jusqu'ici empêché une levée de boucliers. Les milieux ecclésiastiques sont maintenant teintés par nous beaucoup plus largement qu'auparavant. Néanmoins, ne négligeons pas certains ressentiments des milieux catholiques».

MERCREDI 10 AVRIL

à 21 heures

Grand débat sur la retraite-vieillesse et son extension aux artisans, aux commerçants, aux agriculteurs et aux mères de famille, extension que freine le ministre du travail, Ambroise Croizat, communiste ; la composition et l'élection du Conseil de l'Union française ; sur le mode d'élection des conseillers généraux.

Sur ce troisième sujet **Louis Martel** indique la répartition politique des présidents de conseil général : 20 communistes, 50 socialistes, 12 radicaux, 5 M.R.P., 15 divers droite.

Le Groupe se prononce en faveur d'un nouveau mode de scrutin pour les élections au conseil général : listes d'arrondissement avec répartition des restes sur le plan départemental.

VENDREDI 12 AVRIL

On est à quelques jours de l'ouverture du débat en séance publique sur le projet de Constitution.

Daniel Boisdon rapporte les dernières négociations menées avec les socialistes et les communistes sur le fonctionnement du Conseil de l'Union française, le contrôle de la constitutionnalité des lois...

En conclusion, il déclare :

- Dans une large mesure, nous aboutissons au gouvernement d'assemblée avec certaines atténuations. S'il est difficile de prolonger la période d'aventure actuelle, il semble cependant dangereux de prendre la responsabilité d'un tel texte et je suis surpris qu'on impose ce pensum à François de Menthon (rapporteur général du projet).

Paul Coste-Floret montre les différents abandons consentis au sujet de l'élection du Président de la République. Il juge indispensable que l'on n'enlève pas au Président ses attributions de gardien de la constitutionnalité des lois... Il recommande la fermeté...

C'est aussi l'avis de **Viard** et de **Maurice Guérin**. Selon **Devèze**, la masse de nos adhérents ne comprend pas que la liberté d'enseignement ne figure pas dans la Déclaration des droits.

Robert Lecourt se demande si la Constitution qu'on nous prépare aura la paternité du M.R.P. Il estime que sans préjuger de nos positions futures nous devons abandonner le rapport général pour ne pas laisser attacher notre nom à cette Constitution qui n'est pas viable et qui est le contraire de ce que nous voulons.

Dusseaux et Barangé approuvent Lecourt.

Le Groupe demande à François de Menthon de se démettre de son rapport. Il est convenu que celui-ci fera connaître lui-même sa démission quand il le jugera bon.

MARDI 16 AVRIL

Exposé de **Marcel Poimboeuf** sur les travaux du Comité directeur du M.R.P., qui ne fait pas du contrôle de la constitutionnalité des lois une exigence, à l'inverse de ce que demande le Groupe.

Robert Lecourt le déplore.

P.H. Teitgen a eu l'impression, à la réunion du Conseil des ministres, qu'en raison de notre raidissement on était prêt à nous faire beaucoup de concessions. Ce n'est pas le moment de capituler...

N.B. Au début de la réunion, Jacques Flaud, secrétaire général administratif du Groupe, signale que le ministère des P.T.T. dispose d'un contingent de nominations dans l'Ordre de la Légion d'honneur pour les facteurs et les postiers.

MERCREDI 17 AVRIL

à 14 heures

Des propositions transactionnelles ont été faites par les socialistes et les communistes. Elles sont exposées par **Paul Coste-Floret**, qui conclut :

- Il faut avoir le courage de dire «non» au fascisme de gauche comme nous avons dit «non» au nazisme en juin 1940. Ainsi bientôt la prise du pouvoir par le M.R.P. se réalisera.

Au sujet du Conseil de l'Union française, dont la création, le rôle et le fonctionnement font partie des discussions, le Groupe se prononce pour son élection par les conseillers généraux.

N.B. Au cours de cette réunion, Louis Martel signale que la Questure a reçu un contingent de bons prioritaires pour l'achat de 40 voitures. Il recommande l'achat de Simca 8 et de Simca 5.

JEUDI 18 AVRIL

Le Groupe est conscient qu'il sera sans doute amené à voter contre le projet. Il félicite François de Menthon pour l'intervention mesurée qu'il vient de faire en séance publique.

Reste à résoudre un autre problème politique : les ministres M.R.P. resteront-ils au Gouvernement après l'adoption du projet par la majorité socialo-communiste en attendant le référendum (5 mai) ?

Trois déclarations marquent cette réunion.

Georges Bidault. - S'il y a une prolongation de la session, nous serons obligés de voter contre tout ce qui nous sera proposé et les projets seront adoptés par une majorité bipartite. On dit que nous voulons nous accrocher à nos portefeuilles ; mais dans huit jours doit se tenir une réunion des ministres des Affaires étrangères, qui n'aboutira guère plus que celle de Londres. Cependant, notre Gouvernement est incapable de s'entendre sur une politique étrangère. Il faut donc très vite des élections pour savoir sur quel versant nous allons nous trouver... Je suis disposé à ne pas rompre avec le Gouvernement même si nous rompons sur la Constitution mais, si Gouin reparle, je demande à pouvoir aussi parler. Et quelle autorité aura alors le Gouvernement ? Il faut obtenir une clarification de la situation gouvernementale en ce qui concerne le pouvoir des ministres. Votre décision (éventuelle) de nous faire rester reportée sur nos épaules des responsabilités écrasantes sans aucun espoir d'un succès quelconque. Il faut mettre Gouin en face de ses responsabilités.

Pierre-Henri Teitgen. - Gouin nous a attirés ce matin dans un véritable guet-apens. Je lui dirai en face ce que je pense de cette malhonnêteté ; il nous avait invités par téléphone à venir voter. En quelques instants, de Menthon a fait mordre la poussière à ce marchand de tapis... Nous n'avons pas d'initiative à prendre. Que Gouin démissionne de lui-même ! Ne lui fournissons pas l'occasion qu'il recherche. Nous en sommes au dernier quart d'heure, tenons bon ! S'ils ont des propositions à nous faire, qu'ils nous les fassent ! Bidault ne croit pas que Gouin serait content de notre départ.

Maurice Schumann est d'accord avec Teitgen. Dans le communiqué que nous publierons, il faut : 1° condamner formellement l'intervention de Gouin en soulignant qu'elle est contraire à la loi constitutionnelle du 21 octobre 1945 ; 2° dire qu'il a menti en déclarant qu'il parlait au nom du Gouvernement et qu'il a exercé des pressions qui rappellent le régime présidentiel. Lussy (président du Groupe S.F.I.O.) a reconnu que Gouin avait employé une technique déplorable. Cot a blâmé aussi cette intervention. Duclos a morigéné Grenier, qui mettait en cause de Gaulle. Defferre, se rendant compte de la catastrophe,

a vanté le ton conciliant du discours de François de Menthon. Offrons à Gouin une sorte d'amnistie en lui retournant son appel à l'union contre ses propres amis.

François Reille-Soult estime que nous aurons obtenu aujourd'hui un succès incontestable. Il désapprouve les termes du discours de Teitgen. Il faut être soucieux avant tout de l'avenir du pays, dit-il, et perdre notre tempérament de joueurs. Nommons une commission élargie représentant toutes les tendances du Groupe.

Jacques Fonlup-Esperaber ne désire plus l'entente (avec nos partenaires) pour des raisons à la fois sentimentales et électorales. Nous constatons tous avec joie la position prise par le Groupe ; ne lâchons plus d'un pouce ; que nos ministres restent aux postes où ils ont le devoir de rester...

Georges Bidault rappelle de nouveau que la situation où se trouve le Gouvernement ne permettra pas la réunion, prévue, des ministres des Affaires étrangères. Si elle avait lieu, on rejeterait sur nous la responsabilité de son échec. Demandons au chef du Gouvernement s'il souhaite ou non que nous restions...

Première conclusion du débat : le Groupe considère que le problème constitutionnel n'a aucun rapport avec le problème gouvernemental et que nos ministres ne doivent en aucun cas démissionner ; il les autorise à réclamer leur liberté d'expression sur le problème constitutionnel.

André Colin rappelle à ce sujet le cas des ministres communistes dans le Gouvernement de Gaulle.

Robert Prigent exprime des réserves : les ministres se sont engagés envers Gouin à ne pas prendre parti.

André Colin signale qu'il existe dans les fédérations départementales M.R.P. un malaise tenant au fait que le Comité directeur n'a pas tenu comme point de rupture l'article relatif au contrôle de la constitutionnalité des lois.

La séance est suspendue. Elle est reprise à 16 heures.

Le Groupe entend Daniel Meyer, Edouard Depreux et Rachel Lempereur venus présenter au nom du Groupe socialiste un appel à la conciliation.

Après leur départ, le Groupe désigne six de ses membres pour participer à une réunion tripartite chargée de trouver un terrain d'entente. Ils reçoivent mandat de maintenir intégralement les quatre points fixés par le Comité directeur.

VENDREDI 19 AVRIL

À 9 heures 30

François de Menthon expose les nouvelles propositions faites par Guy Mollet et Pierre Cot après trois heures de discussion, la nuit dernière, dans le bureau de Vincent Auriol :

1° insérer un sous-titre : «Vote de la loi par le Parlement» et un texte où il serait question de deux assemblées ;

2° donner au président de la République le droit de dissolution, après avis du président du Conseil, au cours de la seconde partie de la législature et dès la première crise ;

3° assurer un meilleur équilibre dans la composition du Conseil supérieur de la magistrature ;

4° le collège électoral du président de la République comprendra les députés et 200 grands électeurs choisis par l'Assemblée Nationale à la représentation proportionnelle.

Paul Coste-Floret estime qu'il s'agit là d'un trompe l'œil, d'une solution ridicule. On nous demande notre accord mais on attend de nous une capitulation...

Gatuing approuve Coste-Floret. A son avis, le texte qu'on nous demande d'approuver est le prélude à une Constitution marxiste. Comme il y a un risque de vote négatif des électeurs français, on a demandé à Lamine-Guye de violer les textes pré-constitutionnels d'octobre 1945 en faisant participer au référendum tous les citoyens français de l'Union française. Il y a en Afrique Noire une majorité de Français non encore citoyens qui ne peuvent apprécier objectivement les textes qui, d'ailleurs, ne leur seront pas soumis. Il serait anormal que les libertés des citoyens métropolitains et les futurs citoyens d'outre-mer fussent entre les mains de personnes pas encore assez évolués politiquement.

André Monteil note que dans le texte qui nous est soumis tous les

pouvoirs sont concentrés dans l'Assemblée.

Pierre Dhers est partisan d'accepter les propositions faites par Guy Mollet.

La semaine dernière, expose-t-il, notre but était de préparer l'amorce d'une évolution coutumière de la Constitution. Certes, les textes comportent le risque d'une évolution vers le gouvernement d'assemblée, mais, avec nos amendements, nous pouvons aller petit à petit vers le gouvernement parlementaire...

Au sujet du Conseil de l'Union française, nous avons obtenu une certaine immunité. Nous avons demandé un collège élargi pour l'élection du président de la République ; nous l'avons obtenu. De plus il faut une majorité des deux-tiers des voix...

Nous pouvons aller maintenant devant le pays dire que nous avons eu le dernier mot...

Voulez-vous oui ou non vous couper des partis de gauche ? Vous ne pourrez pas faire la Révolution sans les partis marxistes ! Sinon, ils la feront sans vous et contre vous !...

Solange Lamblin rappelle que la Constitution de 1875, œuvre d'un vieux parti, a pu être modifiée par ses successeurs. A son avis, celle que nous élaborons peut être l'œuvre d'un jeune parti dynamique, qui l'interprétera à sa façon...

Nous avons su faire admettre à la masse d'honnêtes gens qui ont voté pour nous le principe des nationalisations, pour défendre certaines positions capitales. Mais nous ne pouvons pas les entraîner maintenant en commettant un véritable abus de confiance.

Fernand Bouxom considère que s'il était adopté, le texte nous donnerait toute satisfaction...

- Je me demande s'il n'y a pas parmi nous, dit-il, de véritables partisans de deux Chambres politiques, avec un Sénat. Elu à la majorité des deux tiers, le président de la République nous donnera toutes les garanties. Allons-nous abandonner notre conception du M.R.P. ? Restons nous-mêmes, allons vers les masses populaires ! Le renouveau du Pays ne viendra pas de la peur du P.R.L. ou du communisme. Nous serons plus forts, même moins nombreux, si nous avons la conviction que nous défendons une cause et non pas des mandats.

Henri Meck ne croit pas qu'un vote négatif nous sépare des masses ouvrières du M.R.P., qui ne tiennent pas à être confondues avec celles des autres partis. Ne courons pas après les marxistes ! C'est une politique sociale hardie qui groupera autour de nous les masses ouvrières. Le pilier du M.R.P., c'est pour le moment les masses paysannes. Il regrette l'institution même de l'Assemblée Nationale Constituante, qui nous donne une préfiguration de l'Assemblée unique, où notre sort serait livré aux fantaisies du suffrage universel.

Robert Bichet expose que le problème est simple : appliquer les décisions du Comité directeur. A son avis, la terminologie «gauche et droite» est dépassée. Les socialistes, dit-il, pensent plus à leur survie qu'à la France.

François de Menthon donne lecture du communiqué par lequel les communistes refusent la transaction proposée par Guy Mollet.

Le plus sage, à son avis, serait de constater que les propositions de Guy Mollet ne tiennent plus et que nous nous retrouvons dans la même situation que la veille.

François Reille-Soult propose de montrer dans un communiqué que les communistes veulent un gouvernement conventionnel et que la preuve est faite que notre position était la bonne.

Marcel Poimbeuf demande qu'à la première occasion nous examinions quelle est notre position à l'égard des autres partis.

Maurice Guérin rappelle que nous sommes ici pour nous occuper de politique et pas seulement de technique.

Fernand Bouxom trouve qu'il serait habile de notre part de dire que nous acceptons les propositions de Guy Mollet afin d'empêcher les socialistes de se mettre à la remorque des communistes.

Francine Lefebvre note que les ouvriers s'inquiètent du ravitaillement et qu'ils voteront «non» à la Constitution si nous le leur demandons mais qu'après cela il ne faudra pas décevoir les espoirs qu'ils auront mis en nous.

Maurice Schumann estime impossible d'écrire que nous aurions accepté la transaction Guy Mollet puisque nous y étions opposés. Peut-être pourrions-nous dire que nous l'acceptons comme base de

discussion et que nous étions en train d'en discuter lorsque le refus communiste est arrivé.

- Nous ne voulions nullement ressusciter le Sénat, dit-il. Rédigeons un communiqué dans lequel nous rejetons sur les communistes la responsabilité de la rupture.

Viard pense que nous devons constater au contraire que les propositions de Guy Mollet ne nous donnaient pas satisfaction.

Le Groupe désigne un comité de rédaction composé de Paul Coste-Fleuret, Fernand Bouxom, Marcel Poimbeuf, Daniel Boisson.

VENDREDI 19 AVRIL

à 23 heures

Dans la soirée, l'Assemblée Nationale Constituante adopte le projet de Constitution.

Le Groupe M.R.P., qui a voté «contre», se réunit de nouveau à 23 heures.

Que doivent faire les ministres M.R.P. ? Rester au Gouvernement ou le quitter ?

La majorité socialo-communiste de l'Assemblée a voté «pour». Le chef du Gouvernement, le socialiste Félix Gouin, a fait de même.

La campagne du référendum va s'ouvrir alors que le Gouvernement et sa majorité parlementaire sont divisés entre «pour» et «contre».

Voilà le problème soumis au Groupe le soir du 19 avril 1946.

Georges Bidault. - Il y a deux jours, le Groupe m'a demandé de rester au Gouvernement. Ce matin, au Conseil des ministres, j'ai posé des questions auxquelles il n'a pas été répondu. Que fera le Groupe sur les projets qu'on va lui soumettre durant les derniers jours de cette Assemblée ? Je redoute qu'en l'absence d'une Assemblée nous ne nous trouvions dans l'impossibilité de rester au Gouvernement après le référendum et que cette situation ne soit génération d'anarchie ? Certes, on nous dira qu'au dernier moment nous nous détachons du Gouvernement. Mais nous le voyons bien : nous venons d'être les témoins d'une comédie organisée et pénible. L'esprit de la démocratie est malade et l'on nous a monté une véritable mise en scène. Notre position, après ce vote, est logiquement contradictoire. Pour nous couvrir, il nous faut un nouveau mandat du parti. Il faut également que le Gouvernement nous couvre de façon claire et que chaque ministre ait le droit d'exprimer son opinion. Que la Commission exécutive rédige une lettre précisant les conditions auxquelles les ministres M.R.P. resteront au Gouvernement... J'avoue que d'entretiens que j'ai eus avec d'autres personnalités je garde l'impression que nos partenaires (S.F.I.O. et P.C.) souhaitent énormément que nous restions au Gouvernement et c'est ce qui m'inquiète.

Pierre-Henri Teitgen. - Notre devoir est de rester. Un départ volontaire serait politiquement grave. Nous avouerions ainsi nous être trompés le 21 janvier (en restant au Gouvernement après le départ de de Gaulle). Que pensera-t-on de nous si nous laissons les autres réaliser en six semaines ce que nous les avons empêchés de faire ? J'ai voté ce soir douloureusement, comme tout le monde. En partant, nous courons le grand risque d'être déportés à droite... Si nous partions, on nous ferait le même reproche que celui que l'on a fait à de Gaulle. Au surplus, au niveau de la conscience, que diront ceux qui ont participé au Gouvernement avec nous ? Restons et attendons, le cas échéant, qu'on nous mette dehors.

François Reille-Soult. - Cette réunion est superflue puisque le Groupe et la Commission exécutive ont déjà décidé le maintien de nos ministres. En partant, nous contribuerions à laisser se former un gouvernement socialo-communiste et les élections se dérouleraient peut-être sous le coup de l'intimidation. En outre, nous nous détacherions des masses populaires.

Maurice Schumann. - La question ne se pose pas. En droit, le parti a donné mandat à certains de ses militants de le représenter. Aucune décision n'est intervenue en sens contraire. Donc aucune des raisons de notre participation au Gouvernement n'a diminué de valeur. Devant le Pays, nous avons expliqué notre participation ; je me refuserais maintenant à me ridiculiser en faisant campagne en sens inverse. Une telle volte-face est impossible, surtout à l'heure où nous commençons à recueillir le bénéfice de notre attitude... Notre vote de ce soir démontre notre indépendance (à l'égard de nos partenaires). Le

Pays comprend notre position et il nous demande d'assumer nos responsabilités gouvernementales jusqu'aux résultats du référendum sur le projet de Constitution.

Marie-Madeleine Dienesch.- Quitter le Gouvernement serait trahir notre solidarité avec les partis de gauche. Ce serait incohérent à l'égard du Pays.

Georges Bidault.- Chaque jour, un tournant nouveau se produit. Dans une autre atmosphère, nous aurions pu voter une autre Constitution, même plus mauvaise... Lorsque, ce matin, nous avons questionné le chef du Gouvernement, il nous a dit que la Constitution était l'affaire des partis. Je voudrais sur ce point avoir l'accord de mes camarades.

Edmond Michelet demande lui aussi un nouveau mandat du parti.

Henri Bouret propose de ne commencer la campagne du référendum que dans huit jours.

Le Groupe rejette cette proposition.

En conclusion, le Groupe renouvelle le mandat de ses ministres et leur demande de rester au Gouvernement.

Robert Lecourt demande que nous y posions des conditions telles qu'on nous mette à la porte.

Pierre-Henri Teitgen précise que Félix Gouin ne parlera, dans la campagne, qu'en qualité de leader socialiste et que les ministres M.R.P. auront la même liberté d'expression.

Louis Terrenoire demande que nous insistions pour que la Radio soit plus impartiale.

MARDI 23 AVRIL

Le Groupe discute du projet de nationalisation des assurances (prévue dans le programme du Conseil National de la Résistance).

Il dépose des amendement visant à instaurer un régime mutualiste des assurances.

Principaux intervenants : Clément Taillade, Charles Barangé, Pierre Abelin, Pierre Truffaut, Marcel Poimbeuf, Jean-Paul Palewski...

MERCREDI 24 AVRIL

Suite de ce débat avec Pierre Abelin, Charles Barangé, Robert Lecourt, Pierre Dhers, Gilbert de Chambrun, Fernand Mauroux, Paul Vermeyras, Pierre Truffaut, François de Menthon.

Le Groupe décide de voter le projet à l'unanimité moins 3 voix.

JEUDI 25 AVRIL

à 14 heures

François de Menthon fait un exposé sur l'entretien que le chef du Gouvernement, Félix Gouin, a eu avec une délégation du parti et du Groupe composée de Maurice Schumann, André Colin et François de Menthon :

- La délégation a remis à Gouin une lettre de la Commission exécutive demandant l'égalité pour les moyens de propagande dans la campagne du référendum, l'impartialité de l'information et de la Radio, le contrôle de celle-ci en y associant les deux vice-présidents du Conseil (Francisque Gay et Maurice Thorez).

- Gouin a reçu très aimablement ses interlocuteurs et leur a donné son accord. Seul Gaston Defferre, secrétaire d'Etat auprès du président du Gouvernement, chargé de l'Information, a formulé des réserves. Et le contrôle a été admis.

La suite de la réunion est consacrée à divers projets de loi, notamment le projet de nationalisation des houillères, dont l'Assemblée ne pourra achever la discussion, l'ordre du jour qu'elle a elle-même fixé prévoyant la fin de ses travaux le lendemain 26 avril...

C'est effectivement ce qui va se passer.

Après le référendum du 5 mai, qui rejette le projet de Constitution, par 9.039.032 «non» contre 7.830.369 «oui», et l'élection, le 2 juin, d'une seconde Assemblée Nationale Constituante, dans laquelle le M.R.P. occupe la première place (4.988.609 voix et 179 députés M.R.P. et apparentés), le nouveau Groupe M.R.P. va tenir sa première réunion le 11 juin 1946 sous la présidence de Maurice Schumann.



ABONNEZ-VOUS !

Amis lecteurs, vous pouvez nous aider à rétablir peu à peu l'exactitude dans l'histoire du M.R.P. en nous adressant vos témoignages mais aussi en vous abonnant et en faisant abonner au bulletin «Le M.R.P. vous parle !» les personnes de votre entourage qui ont un rôle dans la connaissance de l'histoire contemporaine (journalistes, enseignants, historiens...).

C'est important car il y a encore beaucoup de travail à faire pour épurer l'histoire du M.R.P. des apports de l'ignorance, de la jalousie, de la mauvaise foi ou même du fanatisme...

Le «Sens de l'Histoire», sur la Cinquième, le dimanche à 17 heures, est une bonne émission, mais elle n'est pas sans faille.

Ainsi, le 2 février dernier, elle avait pour sujet de Gaulle (vaste programme!) sous le titre «Le souverain de la République, la fondation du R.P.F.». Parmi les participants, Jean Mauriac a exposé avec de la colère sur le visage et dans la voix que si le Général avait quitté tout seul le pouvoir en janvier 1946 c'était la faute du M.R.P., qui aurait pu au moins l'imiter en retirant ses ministres du Gouvernement.

Que répondre à une telle ineptie ? De Gaulle n'était-il pas assez grand pour savoir ce qu'il avait à faire et le faire tout seul ?

Le Général n'a pas demandé aux ministres M.R.P. de le suivre. Pas plus qu'il ne leur a reproché ensuite d'être restés au Gouvernement pour défendre l'Etat et les libertés contre le déferlement de la vague communiste, alors que le Parti communiste français - comme le rappelait Maurice Schumann au Colloque sur le M.R.P. le 10 décembre 1996 au Sénat - était le plus stalinien de tous les partis communistes européens.

J.P.